

# éduquer

tribune laïque n° 185 avril 2024

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

## DOSSIER ÉDUCER EN PRISON, UN DROIT À DÉVERROUILLER



# Sommaire

## Focus

**Les coups de cœur de la Ligue** p 4

## Coup de crayon sur l'actu

**Le coup de crayon de Julius Maxim** p 6

## Actualités

**Pluralisme en éducation: un principe à défendre** p 7

## Dossier ÉDQUER EN PRISON, UN DROIT À DÉVERROUILLER

**Éducation en prison: un droit encore en détention?** p 12

**Tu es l'un des seuls visages humains que je vois** p 16

**La formation, levier de réinsertion** p 20

**Entretiens croisés : Pour une approche plurielle de la réinsertion** p 24

**Libérer la tête en prison** p 28

**Pour aller plus loin** p 30

## Éducation

**Ciné-débat: *Amal*, quand la liberté d'enseigner est chahutée** p 32

## Formations

**Jeux-cadres de Thiagi: L'art d'utiliser le jeu pour faciliter les apprentissages** p 35

## Sciences

**Les poisons #2  
Poisons artificiels: la dose fait-elle toujours le poison?** p 39

## Couverture

**Julien Kremer** est un illustrateur indépendant et directeur artistique basé à Bruxelles, actif depuis 2015. Son travail, fortement influencé par la ligne claire et la bande dessinée indépendante américaine, peut être vu dans divers magazines et journaux belges (*Le Vif*, *Sport/Foot Magazine*, *Vice*) et européens (*Süddeutsche Zeitung*, *So Foot*, etc.). Il est également l'auteur des visuels de la brasserie bruxelloise *l'Ermitage* depuis sa création.



## éduquer

est édité par

**La Ligue**  
de l'Enseignement  
et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles

Éditeur responsable  
Roland Perceval

Direction  
Patrick Hullebroeck

Responsable de la revue  
Marie-Françoise Holemans

Mise en page  
Éric Vandenheede

Réalisation  
mmteam sprl

Ont également collaboré  
à ce numéro:

Marie-Françoise Holemans  
Marie Versele  
Timothé Fillon  
Patrick Hullebroeck  
Julius Maxim  
Audrey Dion  
François Chamaroux

Marie-Françoise Holemans, responsable de la revue *Éduquer*

Il est des nouvelles qui réjouissent, telle **la consommation de cannabis et d'alcool qui a diminué dans le secondaire depuis 2010**. Un constat positif de l'enquête HBSC 2022 menée sur plus de 13.000 élèves scolarisés en Wallonie et à Bruxelles, énergiquement illustré par le dessinateur Julius Maxim dans notre rubrique Coup de crayon sur l'actu!

En couverture de ce numéro, un autre dessin, puissant, signé Julien Kremer, invite à entrer dans l'univers carcéral par le biais de l'éducation. Notre **dossier *Éduquer en prison, un droit à déverrouiller*** y est tout entier consacré. Car l'éducation est un droit à perpétuité. Même derrière les barreaux, son exercice reste un principe fondamental des sociétés démocratiques, d'autant plus nécessaire vu le faible niveau d'instruction des personnes détenues et un taux de récidive estimé à 60%. Or la situation des prisons belges perturbe sa mise en pratique, comme nous l'expliquent des acteurs et actrices qui, grâce à leur engagement éducatif, œuvrent au quotidien pour tenter de rendre la prison plus humaine et, par là, émancipatrice.

De démocratie, il est aussi question dans notre sujet d'actualité consacré à la **défense du pluralisme en éducation**. En veillant au respect des opinions, en rejetant la violence et en entraînant à la discussion rationnelle et argumentée, l'enseignement et l'éducation permanente ont plus que jamais un rôle à jouer dans la défense du pluralisme démocratique.

Or dans le contexte scolaire, le rejet du pluralisme peut revêtir différentes formes, comme l'affirmation identitaire, l'intolérance religieuse ou la contestation des contenus d'enseignement. C'est précisément ce que dénonce ***Amal*, le dernier film de Jawad Rhalid proposé en ciné-débat par la Ligue et le Centre d'Action Laïque** le 23 avril au cinéma Aventure.

Dans ce numéro, *Éduquer* vous propose aussi une plongée dans les **jeux-cadres de Thiagi**, une formation de la Ligue qui explore l'art d'utiliser le jeu pour faciliter les apprentissages, en particulier dans le contexte du non-marchand. Et enfin, avez-vous déjà entendu parler de l'effet cocktail? Notre collaborateur scientifique vous en dit plus sur les **poisons artificiels** avec cette question: la dose fait-elle toujours le poison?

Bonne lecture!

## Nous sommes heureux·ses de vous présenter notre nouveau Cahier des formations printemps-été 2024



Vous désirez acquérir de nouvelles compétences, vous souhaitez renforcer vos talents relationnels et développer votre capacité d'action collective ou de travail en équipe, vous outiller pour contribuer à la vie associative?

Nos formations sont faites pour vous accompagner dans votre développement personnel!

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente organise toute l'année des formations en ligne, en présentiel, de courte ou longue durée dans le management associatif, la communication, l'animation socioculturelle, le bien-être et le développement personnel, ainsi que des stages résidentiels d'été, pour les acteurs et actrices du non-marchand.

Retrouvez notre équipe de formatrices et formateurs ainsi que notre programme de formations sur:

[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

## Écouter au parloir

Les visiteuses et visiteurs de prison ont pour mission, comme l'indique leur appellation, de visiter les personnes incarcérées. Il s'agit moins d'apporter une aide sociale et une solution aux problèmes rencontrés par les individus en prison, que d'offrir, le plus souvent bénévolement, un moment privilégié d'écoute et souvent d'échange, avec quelqu'un qui vient du dehors et qui constitue parfois le seul contact avec l'extérieur, quand les visites de la famille ou des autres proches se font rares ou inexistantes.

Au sein du mouvement laïque, cette mission est prise en charge par la Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus (FAMD) qui fête en avril 2024 le soixantième anniversaire de sa création. Inspiré-es par le principe du libre-examen, les intervenant-es de la Fondation n'ont pas pour but de porter un jugement ou de «moraliser» la situation des détenu-es mais bien d'offrir des moments d'écoute, permettant à chaque personne de se réapproprier sa propre parole et de réfléchir par elle-même, de manière autonome, à sa situation, à ses aspirations, à ses projets en prison et au-delà.

L'écoute active est un outil de base de la relation d'aide et elle constitue le cœur de l'activité des visiteuses et visiteurs de prison. Dans le domaine de l'éducation, l'écoute a un rôle tout aussi important, on l'oublie parfois, autant avec les enfants qu'avec – et plus encore peut-être – les adultes.

Les formatrices et les formateurs qui animent des formations destinées aux adultes ne dispensent pas seulement des nouveaux savoirs. Par leur écoute, ils ouvrent un espace de parole dans lequel les apprenant-es peuvent se projeter, s'approprier leurs apprentissages, prendre conscience de leurs motivations profondes à apprendre, ainsi qu'anticiper les bénéfices qu'ils pourront retirer de la formation ou les usages qu'ils feront des compétences acquises. En formation, l'écoute s'intéresse moins au contenu de la formation qu'aux personnes qui apprennent. Ce faisant, elle les aide à trouver leur place dans le processus d'apprentissage lui-même, pour que la formation ne reste pas comme un objet qui leur soit extérieur.

Les visiteuses et visiteurs de prison n'ont peut-être pas d'autre enjeu que celui-là: offrir un moment d'écoute pour permettre aux personnes incarcérées de s'y retrouver dans leur propre expérience de la détention et, au-delà de leur incarcération, pour s'appropriier l'après: la réinsertion, la vie hors les murs.

Patrick Hullebroeck, directeur

## Film

### Maria Montessori (La nouvelle femme)

En 1900, Lili d'Alengy, célèbre courtisane parisienne, a un secret honteux: sa fille Tina est née avec un handicap. Peu disposée à s'occuper d'une enfant qui menace sa carrière, elle décide de quitter Paris pour Rome. Elle y fait la connaissance de Maria Montessori, une femme médecin qui développe une méthode d'apprentissage révolutionnaire pour les enfants qu'on appelle alors «déficients». Mais Maria cache elle aussi un secret: un enfant né hors mariage. Ensemble, les deux femmes vont s'entraider pour gagner leur place dans ce monde d'hommes et écrire l'Histoire.

*Maria Montessori (La nouvelle femme)* est un film qui rend à la fois hommage à Maria Montessori et à l'héritage pédagogique qu'elle nous a légué, et qui offre un regard bienveillant permettant de faire avancer les mentalités sur les enfants dits différents.

En salles dès le 17 avril 2024.

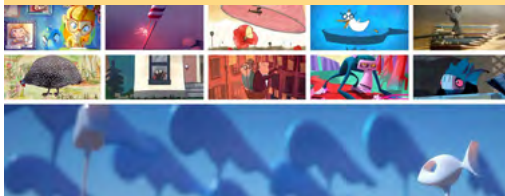


## Ressource

### Films pour enfants

Vous êtes enseignant-e? Vous cherchez un film ou un dessin animé pour vos élèves? Le site *Films pour enfants* vous propose une sélection de films pour enfants de qualité et en streaming gratuit. Les films sont classés par thématiques ou selon l'âge des enfants.

Plus d'infos: <https://films-pour-enfants.com/>



## Outil pédagogique

### Vraiment du Centre d'Action Laïque

Proposé par le Centre d'Action Laïque, *Vraiment* est un outil pédagogique qui vise à sensibiliser les jeunes aux dangers de l'extrême-droite. L'outil se présente sous la forme d'un journal d'anticipation, un faux journal, qui constitue une fiction se déroulant dans un pays imaginaire nommé *Dystonia*. Il présente les discours, projets et décisions liberticides prises par un parti d'extrême droite, *Juste Nous*, arrivé récemment au pouvoir.

L'objectif de l'outil est de montrer que des politiques d'extrême-droite peuvent impacter de multiples domaines de la vie quotidienne.

Le journal est accompagné d'un site internet, [www.vraiment.eu](http://www.vraiment.eu), proposant un décryptage pédagogique autour de chaque article du journal.



## Publication

### Dialogues autour de l'EVRAS: 10 propositions pour débattre entre adultes

Proposée par la FCPFF (Fédération des centres pluralistes de Planning Familial), la fiche-outil *Dialogues autour de l'EVRAS* vise à accompagner les adultes qui souhaiteraient mettre en place des discussions autour des enjeux de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

L'outil se présente sous la forme d'un carnet et a pour but d'amener les participant-es à s'interroger sur leurs propres représentations et perceptions au sujet de la sexualité et de la santé sexuelle, et à leur proposer de s'intéresser de plus près à ce que vivent les enfants et les adolescent-es. Cet outil a pour vocation d'amener des clés de compréhension des enjeux de l'EVRAS et de susciter des espaces de réflexion et de discussion.

Il est destiné aux professionnel·les de l'éducation (professeur·es, directeur·ices d'école, éducateur·ices, etc.) ou de l'animation, ou à tout adulte intéressé par les questions liées à l'EVRAS et qui souhaite ouvrir un espace de discussion, dialogue, débat avec d'autres adultes.

Plus d'infos: <https://fcppf.be/produit/dialogues-autour-de-levras/>



## Littérature

### *Un jour ce sera vide*, de Hugo Lindenberg

La vérité c'est que j'absorbais tout ce que je pouvais jusqu'à devenir l'air autour d'eux, jusqu'à être aspiré dans leurs poumons, puis recraché, puis aspiré encore pour saisir l'essence même de leur bonheur. J'aurais bu leur sang si ça m'avait permis de comprendre ce que c'est que d'avoir une famille comme les autres.

Un été en Normandie. Le jeune narrateur, craintif et introverti, y vit un séjour banal en compagnie de sa tendre grand-mère et de sa monstrueuse tante. Son quotidien est fait de rituels: déjeuner, plage, repas, dodo. Son univers bascule le jour où il rencontre Baptiste sur la plage. Une amitié profonde les lie rapidement autour de l'univers de l'enfance: les sauts dans les vagues, les méduses, le sable et les pêches juteuses. Pourtant, un fossé sépare ces deux enfants: Baptiste a une vie formidable, des parents bienveillants, une maison magnifique... il nage dans le bonheur. Le narrateur, lui, évolue dans un quotidien pesant, affublé d'une grand-mère à l'accent prononcé et d'une tante mentalement déséquilibrée. Tout lui manque, particulièrement sa maman, décédée de manière obscure. Pétri de chagrin et enseveli de douleur, il rêve et s'invente alors une vie parfaite, une vie empruntée aux autres. Comment faire face à ce manque maternel et à cette honte sociale qui le dévaste?

*Un jour ce sera vide* est un court roman qui nous plonge dans les héritages et traumatismes familiaux d'un enfant de dix ans. Avec beaucoup de délicatesse, Hugo Lindenberg aborde les enjeux sociaux et familiaux qui se jouent durant l'enfance. Comment être heureux quand tout nous échappe et qu'on ne ressemble à personne? À lire!



## Jeunesse

### *Le jardinier de la nuit*, des Frères Fan

William, attiré par le bruit qui montait de la rue, se pencha à la fenêtre. Il s'habilla rapidement, dévala les escaliers et se précipita à l'extérieur... Le sage hibou était là, apparu pendant la nuit, comme par magie. Émerveillé, William passa la journée entière à l'admirer.

Le jeune William habite dans un orphelinat, rue des Chagrins, dans une ville bien triste, aux couleurs fades. Les tons gris se succèdent et l'atmosphère de la ville est maussade. C'était sans compter sur l'apparition soudaine d'un jardinier de la nuit, œuvrant secrètement sur des sculptures faites de feuillages d'arbres, colorant la ville de somptueuses couleurs. La cité se pare de lumière et ses habitants resplendent de bonheur. Interpellé par tant de beauté, William décide d'épier cet étrange artiste. Il deviendra rapidement son apprenti et arpentera les nuits pour égayer la vie des gens. Et s'il suffisait d'un peu d'art et de beauté pour les rendre heureux? Magnifique album jeunesse, *Le jardinier de la nuit* aborde en douceur l'éveil artistique et les bienfaits de l'art dans le quotidien d'une ville.



## Événement

### La semaine de l'Intergénération

Coordonnée par l'asbl Entr'âges et en partenariat avec les provinces wallonnes, la Semaine de l'Intergénération est née du projet Carrefours des Générations mettant en place des initiatives favorisant les solidarités intergénérationnelles.

Concrètement, la semaine de l'Intergénération vous propose de retrouver durant sept jours, du 23 au 29 avril 2024, une série d'activités organisées par des associations, des services communaux et des centres culturels dans le but de créer des liens entre des personnes d'âge différents partout en Belgique francophone.

Plus d'infos: <https://semainedelintergeneration.be/>

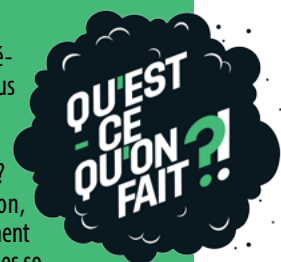


## Internet

### Qu'est-ce qu'on fait - Qqf

Qqf est un média web qui répond à cette question qui nous taraude face aux grands enjeux planétaires d'aujourd'hui et demain: qu'est-ce qu'on fait? Environnement, alimentation, consommation, santé, traitement des animaux ou problématiques sociales, le site propose de nombreuses analyses de thématiques citoyennes et mondiales afin de mieux cerner et comprendre leurs enjeux pour agir de manière concrète dans notre quotidien. Une belle source d'informations et d'analyses aussi bien pour les jeunes que pour les adultes.

Plus d'infos: <https://archives.qqf.fr/>



## Podcast

### Pourquoi c'est comme ça

Le podcast *Pourquoi c'est comme ça* est un outil qui permet de se questionner sur des situations de discriminations quotidiennes banalisées. D'une durée d'environ 15 minutes, chaque podcast aborde une question du quotidien: *Pourquoi les hommes ne portent pas de robes?* (rôle de genre) ou *Pourquoi les puéricultrices sont des femmes?* (division sexuée du travail). Cet outil est facilement utilisable en classe pour débiter un débat et il permet de mieux comprendre d'où naissent les inégalités, les discriminations, les oppressions, et pourquoi c'est problématique.

Plus d'infos: [www.pourquoiipodcast.be](http://www.pourquoiipodcast.be)

LES CONSOMMATIONS  
HEBDOMADAIRES  
D'ALCOOL OU DE  
CANNABIS  
ONT  
DIMINUE

DANS  
LE SECTEUR  
DE PUIS  
2011



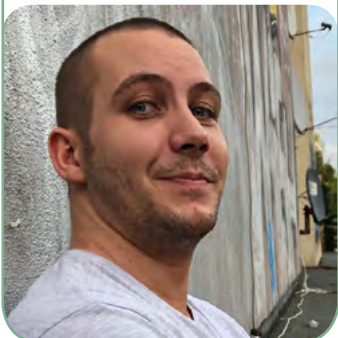
# Pluralisme en éducation: un principe à défendre

L'enseignement et l'éducation permanente ont un rôle essentiel à jouer dans la défense du pluralisme. En invitant au respect des opinions, en rejetant la violence et en entraînant à la discussion rationnelle et argumentée, elles permettent de faire exister et perpétuer le modèle démocratique.



## Coup de crayon sur l'actu

**Julius Maxim** est un illustrateur allemand originaire de Berlin. Il vit et travaille désormais à Francfort. Il adore raconter des histoires avec des images – et il adore les images et les histoires en général! Aujourd'hui, il travaille de manière purement numérique sur iPad et, pendant son temps libre, il aime sculpter des linogravures et réaliser des gravures.



Dans les sociétés contemporaines multiculturelles et démocratiques, les religions sont exposées aux conséquences liées au pluralisme: non seulement elles n'y détiennent pas le monopole de la vérité, mais elles sont, de plus, exposées à la discussion et à la critique de leurs dogmes, valeurs et pratiques. Cette situation a plusieurs effets. Elle contraint les croyants à développer une certaine réflexivité vis-à-vis de leur propre foi; elle leur impose d'admettre jusqu'à un certain point le relativisme dans le domaine des valeurs et des croyances; elle les conduit à devoir adopter *a minima* une attitude de tolérance dans leur rapport avec les personnes et les groupes qui ne partagent pas leurs convictions.<sup>1</sup>

## Quelle place pour les religions aujourd'hui ?

La liberté de conscience comme la liberté de religion et de culte dont bénéficient les croyants dans les sociétés multiculturelles démocratiques sont une déclinaison du principe général de liberté qui se trouve à la base du fonctionnement démocratique. Celui-ci reconnaît aux individus des droits subjectifs (la liberté d'expression, de pensée, d'association, etc.) et offre des garanties dans l'exercice de ces droits (par exemple l'*habeas corpus*, qui implique que nul ne peut être privé de liberté sans être présenté à un juge qui motive la privation de liberté), basées sur l'état de droit et les règles de fonctionnement de la société.

Dans ce contexte, la liberté de conscience et de religion dont bénéficient chaque individu et chaque collectif est le résultat d'un mécanisme de réciprocité: ma liberté de croire et de pratiquer

ma religion implique que je reconnaisse à ceux qui ne partagent pas ma foi une égale liberté.

## Effets du pluralisme démocratique sur l'éducation

Cette situation particulière des religions dans les sociétés multiculturelles démocratiques a eu de nombreuses implications sur l'évolution de l'enseignement et sur les conceptions de l'éducation. Alors que dans le contexte du christianisme dominant, l'église catholique pouvait imposer l'autorité unilatérale de son *magister* sur l'éducation et l'enseignement, ne tolérant que les variations entre les conceptions éducatives prônées par les différentes congrégations religieuses à vocation éducative, la réalité du pluralisme démocratique la contraignit, non seulement à accepter le développement de systèmes d'enseignement concurrents reposant sur des valeurs et des principes en opposition avec ses propres valeurs et principes, mais aussi à intégrer au sein des écoles qu'elle organise une certaine dose de pluralisme, de réflexivité et d'acceptation de l'altérité.

C'est ainsi qu'en Belgique, le projet éducatif de l'enseignement catholique repose aujourd'hui sur un «pluralisme situé», «proposant» un parcours éducatif respectant la liberté de conscience des élèves, mais adossé à une foi et une tradition qui lui donnent sens.

L'enseignement public non confessionnel aborde quant à lui le pluralisme sur la base du principe de neutralité, un principe en quelque sorte heuristique, qui implique une certaine approche de la vérité, dans le cadre d'une conception constructiviste des savoirs, basée sur la re-



©Éric Musiat - Pixabay.com

cherche de l'objectivité, la clarification des valeurs, le libre examen, l'expérimentation, l'éthique de la discussion basée sur l'argumentation rationnelle et la prise en compte du point de vue de l'autre.

### Rejet du pluralisme démocratique

L'application sans réserve du mécanisme de réciprocité dans l'exercice de la liberté conditionne l'acceptabilité et la légitimité de la présence des religions dans les sociétés multiculturelles démocratiques. Vouloir y déroger a, au contraire, pour effet immédiat, de jeter une suspicion sur la nature de la participation des croyants à la vie sociale et entraîne ipso facto la remise en question de leur propre liberté à pratiquer leur religion.

La tentation de rompre avec le principe de réciprocité en s'arrogeant l'exclusivité de la liberté de pratiquer sa religion est celle du sectarisme et du fondamentalisme qui, chacun à leur manière, rejettent le pluralisme et veulent détenir le monopole de la vérité.

Le sectarisme cherche à se couper de la société pour recréer en son sein une unité incontestable. Le fondamentalisme, au contraire, cherche à étendre à l'ensemble de la société ses propres principes ou, s'il ne le peut, rejette la société dans son ensemble, désormais perçue comme ennemie, au profit de son propre modèle, qu'il existe quelque part ou soit simplement rêvé.

La rupture avec l'acceptation du pluralisme a de multiples conséquences immédiates: la volonté d'imposer aux autres, au besoin par la violence, sa propre prétention à détenir la vérité; le fait d'empêcher l'expression des autres conceptions; le fait de soustraire sa propre vérité à la discussion

et à la critique; l'imposition de ses propres convictions à tous.

### Intolérance religieuse à l'école

Dans le contexte scolaire, le rejet du pluralisme prend différentes formes religieuses : l'affirmation identitaire, l'introduction de pratiques et de règles de comportement inspirées par la religion, l'intolérance à l'égard de personnes ayant d'autres convictions ou jugées non conformes (harcèlement, pressions, rejet, intimidations, menaces, violences), la contestation des contenus d'enseignement en opposition avec la doctrine religieuse, le refus de participer à certaines activités.

Le rejet s'exprime certes de manière multiforme mais ses manifestations ont un objectif identique: réduire au maximum le pluralisme et en limiter les effets dans l'éducation. Il s'agit de soustraire à la discussion et à la critique humaine les vérités de la foi et, en particulier, celles qui concernent l'existence de Dieu ou les fondamentaux de la religion; ainsi de la condamnation du blasphème. Il s'agit également de contester tout ce qui remet en question la vision du monde professée par la religion; ainsi du rejet de la cosmologie de la science physique ou de l'évolution de la vie inspirée du darwinisme. Il s'agit aussi d'interdire tout ce qui est considéré comme une atteinte à l'existence humaine en tant que créature créée par Dieu; ainsi de la contestation de tout ce qui a trait à la procréation, à l'orientation sexuelle, à la fin de vie. Il s'agit enfin d'empêcher la discussion ou la critique de tout ce qui fait autorité dans la religion: dignitaires, rites, objets, paroles, livres, lieux,

territoires, etc. qui font autorité ou ont un caractère sacré.

### Défense du pluralisme en éducation

La vie politique actuelle offre de multiples exemples de la volonté de réduire le pluralisme à sa plus simple expression. On pense immédiatement aux grands systèmes autoritaires ou totalitaires d'aujourd'hui que sont la Russie, la Chine ou la Corée du Nord. Mais la tentation de réduire le pluralisme tend également à se développer dans les sociétés démocratiques, avec, par exemple, le mouvement MAGA incarné Donald Trump aux USA ou les partis politiques identitaires situés à l'extrême-droite de l'échiquier politique dans différents pays de l'Union européenne.

Sans doute est-il temps de se rappeler que faire vivre le pluralisme suppose d'accepter le dissensus comme moteur de l'évolution de la société. Il implique d'écouter l'autre, de développer la capacité de se mettre à sa place pour envisager son point de vue et en tenir compte. Il suppose aussi un certain courage: celui d'exprimer son désaccord, de pouvoir dire non, de ne pas consentir à l'inacceptable, d'oser s'opposer, voire de se confronter à d'autres points de vue.

Il y a en démocratie une vertu à promouvoir l'expression de la pluralité des opinions. On peut parler à cet égard d'un véritable ethos démocratique. Celui-ci consiste, comme l'a montré le philosophe Jürgen Habermas, à réguler les désaccords par des procédures qui permettent de dégager des accords, de manière pacifique, par une discussion argumentée et rationnelle.

Le modèle démocratique, pour autant, ne peut fonctionner sans la volonté des membres de la société de rechercher l'entente par des voies pacifiques et par l'argumentation. L'éthos démocratique n'est pas lui-même inné ou pérenne: il s'apprend, il s'entretient et il se développe, et cela, seulement, s'il est appris, cultivé et vécu.

L'enseignement et l'éducation permanente ont leur rôle à jouer sur ces différents plans: former, entraîner, faire exister cet ethos démocratique. Ils ne pourront cependant y apporter leur contribution qu'à la condition de ne jamais transiger eux-mêmes sur ce qui fonde cette éthique: le respect de la pluralité des opinions, la renonciation à la violence, la recherche de l'accord par la discussion argumentée et rationnelle.

1. HABERMAS Jürgen. «Entretien sur Dieu et le monde», in *Une époque de transitions*, éd. Fayard, Paris, 2005, p. 317 et suivantes.



Marie Versele, secteur communication

## PROJET DE DÉCRET SUR LA TAILLE DES CLASSES

Un nouveau projet de décret visant à fixer des quotas d'élèves par classe dans l'enseignement maternel en Belgique francophone a été approuvé par la commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 19 mars 2024.

En réponse au mécontentement des enseignants réclamant une réduction de la taille des classes, le texte prévoit la suppression du mécanisme de dérogation automatique qui permettait alors aux directions d'écoles de dépasser les quotas fixés. À l'avenir, les directions devront justifier leur demande de dérogation et les syndicats pourront émettre des avis sur ces demandes.

Le texte fixe également des normes d'encadrement pour le niveau maternel, en prévoyant au moins un-e enseignant-e équivalent temps plein par groupe-classe de 24 enfants au maximum. Le nouveau décret ne modifie cependant pas le nombre d'élèves par classe dans le primaire (24 élèves maximum dans les deux premières années et 28 de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire) et dans le secondaire (24 élèves durant les deux premières années, puis de 22 à 32 élèves selon les années et les filières).

Le décret devait être voté en plénière début avril et devrait entrer en vigueur dès la rentrée 2024. Les sanctions ne seront applicables qu'à partir de la rentrée 2025.

Source: [www.lalibre.be/dernieres-depeches/2024/03/19/les-ecoles-devront-justifier-le-depassement-du-nombre-maximal-deleves-par-classe-UFCW4D33HJCUDMK73QXJO-BOKIQ/](http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2024/03/19/les-ecoles-devront-justifier-le-depassement-du-nombre-maximal-deleves-par-classe-UFCW4D33HJCUDMK73QXJO-BOKIQ/)



## VOTE OBLIGATOIRE POUR LES 16-17 ANS AUX EUROPÉENNES

Le jeudi 21 mars 2024, la Cour constitutionnelle a pris un nouvel arrêt rendant le vote des jeunes de 16 et 17 ans obligatoire aux élections européennes. Le 9 juin prochain, pas moins de 280.000 jeunes Belges concernés par la mesure devront donc se rendre aux urnes pour élire les futures députées du Parlement européen.

Concrètement, comme tout-e autre citoyen-ne majeur-e, les jeunes de 16 à 17 ans seront inscrits sur les listes électorales et recevront une convocation nominative par voie postale les invitant à aller voter aux élections européennes du 9 juin. Quatre conditions sont toutefois requises pour exercer leur droit: avoir au moins 16 ans le jour de l'élection, avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne, avoir sa résidence principale dans une commune belge et ne pas être suspendu de ses droits électoraux par une décision judiciaire.

Malgré le caractère obligatoire de ce vote, tout jeune de 16 ou de 17 ans ne s'étant pas présenté aux urnes le 9 juin ne sera pas sanctionné. De fait, suite à la publication de la Cour constitutionnelle, Annelies Verlinden (CD&V), ministre de l'Intérieur, avait rapidement annoncé «*que les peines prononcées à l'encontre des adultes ne peuvent pas être appliquées aux mineurs*». Un point qui a été confirmé par le gouvernement fédéral et par le Collège des procureurs généraux une semaine plus tard.

Source: [www.rtf.be/article/elections-europeennes-2024-le-vote-a-partir-de-16-ans-est-obligatoire-voici-le-mode-demploi-11348296](http://www.rtf.be/article/elections-europeennes-2024-le-vote-a-partir-de-16-ans-est-obligatoire-voici-le-mode-demploi-11348296)



## LOGOPÉDIE: SUSPENSION DES TESTS DE QI POUR LES REMBOURSEMENTS

Le 20 mars dernier, le gouvernement fédéral a reconsidéré les règles de remboursement des frais de logopédie pour les patient-es handicapées. Dorénavant, et ce jusqu'en 2025, le plancher de quotient intellectuel (QI) est effacé. Après 2025, ce plancher de QI sera abaissé à 70, contre 86 actuellement.

Jusqu'à-là, le système Inami ne remboursait pas les séances de logopédie orale pour les patient-es ayant un quotient intellectuel inférieur à 86 ou souffrant d'un trouble du spectre autistique (TSA). Désormais, les tests de QI seront suspendus pour obtenir un remboursement des séances de logopédie orale et ce jusqu'au 30 juin 2025.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, selon l'accord, les enfants présentant un QI inférieur à 70 et en demande de soins logopédiques devront suivre une évaluation multidisciplinaire de leurs besoins. Cette évaluation devra être réalisée dans un centre de revalidation ambulatoire (CRA). Suite à cette évaluation, les enfants seront orientés vers un accompagnement multidisciplinaire et/ou des séances de logopédie monodisciplinaire remboursées par l'Inami.

Comme le souligne la ministre en charge des Personnes en situation de handicap et de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux (PS), «*À l'avenir, le test de QI ne sera donc plus un facteur d'exclusion automatique pour le remboursement de la logopédie monodisciplinaire*». Une

belle victoire pour les patient-es, les parents et professionnel-les du secteur.

Source: [www.lesoir.be/575797/article/2024-03-20/logopedie-les-tests-de-qi-pour-obtenir-un-remboursement-sont-suspendus-jusqu'en](http://www.lesoir.be/575797/article/2024-03-20/logopedie-les-tests-de-qi-pour-obtenir-un-remboursement-sont-suspendus-jusqu'en)





# ÉDUCUER EN PRISON, UN DROIT À DÉVERROUILLER

Dossier réalisé par **Timothé Fillon**, secteur communication

---

L'éducation est un droit à perpétuité. Même derrière les barreaux, son exercice reste un principe fondamental des sociétés démocratiques, car l'envers à la liberté ne peut s'étendre au-delà de la restriction de mouvement. Mais la situation des prisons belges, dépeinte encore récemment dans les quotidiens du pays, perturbe sa mise en pratique. Un contexte de surpopulation carcérale face à un manque chronique de personnel, qui a amené plusieurs instances internationales à sommer l'État fédéral d'adopter des mesures urgentes.

Ces conditions d'emprisonnement déterminent la socialisation des personnes détenues et débordent dans la société sous la forme d'un taux de récidive jaugé à 60%. Pour désenchaîner la société de cette répétition infernale, l'enseignement apparaît comme l'une des clés essentielles du trousseau des possibles. Comment l'agencer à la réalité carcérale? Comment maintenir la puissance émancipatrice de l'éducation à l'intérieur de la fonction normative de réhabilitation? Des enseignant-es, des acteurs et actrices du monde associatif interviennent dans ce dossier pour tenter d'y répondre. À côté de la dimension profondément humaine de leurs pratiques, une idée converge entre ces témoignages: une éducation qualitative en prison nécessite un enseignement à *la prison*. À la rationalité punitive qui prédomine, la société civile peut insuffler une bifurcation vers plus de prévention et de formation.

Car en deçà de la criminalité, la sociologie des prisons épingle les problèmes d'inégalité scolaire: 4% des personnes détenues ont terminé leurs secondaires alors que 45% ne détiendraient que leur CEB. L'éducation peut donc être pensée autant comme l'une des solutions au problème que comme l'une de ses origines... Faire de la prison une école serait la première étape de la voie réellement abolitionniste formulée par l'intellectuelle américaine Angela Davis: «Transformer l'école en un vecteur de décarcération.»

# Éducation en prison: un droit encore en détection?

Les trois quarts de la population incarcérée est considérée comme peu instruite. Par ailleurs, le taux de récidive est estimé à 60%. Si l'enseignement en milieu carcéral est un droit humain, il s'impose aussi comme un besoin social. Comment s'exerce-t-il réellement derrière les murs des prisons belges?

Les prisons belges sont confrontées à une équation difficilement soluble: une surpopulation carcérale croissante combinée à une pénurie de personnel pénitentiaire. Cette réalité a poussé le Conseil de l'Europe à exhorter l'État fédéral à revoir de toute urgence sa politique carcérale. Ironiquement, la prison, qui était censée être une solution, est devenue un problème en soi. Au-delà des débats juridiques – punir moins, punir mieux ou encore agrandir le parc carcéral – la question de l'éducation émerge comme un enjeu central.

## De la pénitence au pénitencier

À l'échelle de l'humanité, la prison est une invention récente, étroitement liée à l'enseignement. L'institutionnalisation de ces deux structures est contemporaine et régie par des finalités qui se recoupent. Initiée par les philosophes des Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle, la prison est alors présentée comme une humanisation du châtime. La justice n'est plus exercée comme la mise en spectacle du droit du souverain à faire mourir ou laisser vivre, mais elle établit une peine à la mesure de la faute commise.

Avant ce passage de l'économie affective de la dette à l'économie morale du châtime, la prison était essentiellement un lieu de détention réservé à l'attente d'un jugement, qui se concluait majoritairement par des contraintes physiques ou financières<sup>1</sup>. Cette nouvelle punition s'exer-

çant par la privation de liberté est pensée comme intrinsèquement éducative: le sujet opérant son salut moral pendant la durée de son enfermement. L'individualisation de la peine et la logique de la rédemption morale par l'internement semblent directement émaner du christianisme, comme l'indiquait le philosophe Paul Ricœur dans son texte *Le droit de punir*: «Toutes les tendances actuelles de la pénalité, en apparence antireligieuses, sont peut-être un moyen de redécouvrir un autre sens de la pénitence et de la punition.»

## Le droit à l'éducation

L'appréhension de la prison comme intrinsèquement éducative n'est plus formulée explicitement, mais elle continue d'habiter le rapport qu'entretient la société avec elle. Votée en 2005, la loi Dupont confère un statut juridique aux personnes incarcérées. En dehors des limitations directement liées à leur privation de liberté, la continuité des droits civils, sociaux, économiques, politiques et culturels doit être garantie à l'intérieur des prisons. La loi stipule notamment que «le détenu bénéficie d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités de formation» en vertu de l'Article 24 de la Constitution belge, énonçant que «chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux».

Dans l'enceinte des prisons, l'administra-



«L'administration pénitentiaire privilégie le maintien de l'ordre et la logique sécuritaire, ce qui favorise la mise en place d'une éducation sous contrôle et sous contraintes. Ce qui est instauré, décrété comme un droit, est souvent considéré comme un privilège.»

tion de l'enseignement est organisée par plusieurs niveaux de pouvoir, distincts du SPF Justice, comme nous l'indique Olivia Nederlandt, professeure de droit pénal à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles: «L'éducation n'est pas la compétence de l'administration pénitentiaire. Certaines compétences ont été communautarisées, elles ne dépendent plus de l'administration pénitentiaire mais sont prises en charge par des acteurs externes.»

En 2014, avec la mise en application de la sixième réforme de l'État, la compétence de l'aide sociale aux justiciables, qui comprend une partie de l'éducation, a été transférée des régions vers les communautés. L'aide aux justiciables englobe «toute aide de nature non financière destinée à permettre au justiciable de préserver, d'améliorer ou de restaurer ses conditions de vie, sur le plan familial, social, économique, professionnel, politique ou culturel». Les formations ne sont donc pas organisées par l'administration pénitentiaire, mais bien par les régions et les communautés. «Cela a des effets positifs dans l'indépendance du contenu proposé aux personnes détenues, explique Olivia Nederlandt, néanmoins, pour pouvoir

dispenser leurs activités, elles se retrouvent tributaires de l'organisation carcérale.»

#### Quelles formations en prison?

Ce découpage institutionnel déplace l'organisation de l'enseignement en prison à différentes échelles de pouvoir, elles-mêmes reposant sur divers intervenants externes, ce qui fissure l'homogénéité de l'offre et la rend souvent dépendante de la vie associative qui entoure chaque établissement carcéral. C'est ainsi qu'un nombre important d'acteurs encadrent l'éducation en prison: l'administration pénitentiaire (équipe de direction, attaché·e en justice réparatrice, service psychosocial, régie du travail pénitentiaire, agent·es pénitentiaires) et les acteurs externes (école de promotion sociale, service d'aide aux détenus, ASBL).

En prison, le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est accessible par courrier, en passant par l'enseignement à distance (EAD). Des formations professionnelles sont prodiguées par des écoles de promotion sociale et débouchent sur une attestation de réussite équivalente à celle que l'on obtiendrait au dehors. Des formations non qualifiantes sont également dispensées,

«L'éducation n'est pas la compétence de l'administration pénitentiaire. Certaines compétences ont été communautarisées et sont prises en charge par des acteurs externes.»

comprenant des cours d'alphabétisation, de français langue étrangère ou encore de remise à niveau. Elles sont généralement données par des partenaires extérieurs, majoritairement des associations sans but lucratif. Un certificat de fréquentation est distribué après la formation, à valeur symbolique. L'accès aux cursus universitaires est théoriquement d'application, même s'il est difficile à mettre en place, les personnes détenues n'ayant pas le droit d'utiliser internet.

#### Un droit emprisonné

Autrice d'*Être étudiant en prison*, la sociologue Fanny Salane constate que «l'administration pénitentiaire privilégie le maintien de l'ordre et la logique sécuritaire, ce qui favorise la mise en place d'une éducation sous contrôle et sous contraintes. Il semble donc bien que ce qui est instauré, décrété comme un droit, est souvent considéré comme un privilège»<sup>2</sup>. Le pourcentage de ces «privilegiés» inscrits à une formation qualifiante est évalué entre 6 et 8% pour l'année 2019<sup>3</sup>.

En 2015, la Concertation des associations actives en prison (CAAP) observait que pour une population carcérale moyenne alors estimée à 5795 détenus en Wallonie et à Bruxelles, seules 964 places étaient libres pour des formations générales, une disponibilité accordée à uniquement 16,6% des personnes détenues<sup>4</sup>. Cette disproportion entre l'offre de formation et la demande peut entraîner un tri entre les personnes détenues. Car avant de passer un entretien de motivation, la personne présente un dossier constitué d'informations socioéconomiques et d'un test de niveau.

#### Surpopulation et manque d'effectifs

Pour expliquer cette situation, la pénologue Olivia Nederlant indique qu'«en prison, il y a des problèmes de surpopulation, de recrutement de personnel et d'absentéisme. Quand il n'y a pas assez de personnel, les activités doivent être annulées». Et dans son état des lieux interrogeant la mise en pratique de la loi Dupont, la CAAP pointe un «manque chronique d'effectifs dans les équipes du personnel pénitentiaire»<sup>5</sup> pouvant avoisiner les «30% dans certains établissements». À côté de la pénurie de personnel, l'insuffisance d'espace dédié à l'enseignement est également une difficulté, relevée par Luc, ancien professeur en milieu carcéral, écœuré par l'inertie du monde politique: «On doit se battre pour trouver un local. Il ne peut pas y avoir d'édu-

cation en prison sans salle de classe.»

Parallèlement à ce manque de structure, le travail en prison concurrence l'enseignement. L'argent sert à obtenir des produits d'entretien, d'hygiène, de la nourriture et des boissons, etc. «La prison coûte cher, poursuit Luc, il faudrait valoriser l'éducation pour que la formation rapporte autant que le travail et ainsi éviter des choix stratégiques entre les deux.» Enfin, les formations sont souvent tributaires de la taille et de la dynamique de l'institution dans laquelle elles sont données. C'est particulièrement le cas pour les femmes, qui représentent 5% de la population carcérale. «Ce pourcentage se reflète sur le terrain, témoigne Mélody Stilmant, éducatrice spécialisée en accompagnement psychoéducatif. Il existe un tabou sur l'incarcération des femmes. L'architecture des prisons est conçue pour les hommes. Les quartiers pour femmes sont excentrés, ce qui complique l'accès au travail, à l'éducation et aux soins.»

#### Des conditions de détention peu propices

Marion Guémas, directrice d'I.Care, une association qui contribue à l'amélioration de la prise en charge globale (médicale et psychosociale) des personnes incarcérées, nous confiait récemment: «Il existe un décalage entre la loi de principes de 2005 concernant les droits fondamentaux et son application. L'état général des prisons n'est pas bon, beaucoup de problèmes sont identifiés de longue date. Ils touchent tous les aspects du quotidien en détention.» Un constat que nous confirmait Jean-Pol Delfosse, ancien directeur des prisons de Nivelles, Mons, Namur et Marneffe: «Les conditions de détention ne sont pas propices à l'enseignement. Donner cours en prison, c'est très difficile. La vie carcérale est organisée d'une manière qui laisse peu de plages horaires. Étudier dans un endroit surpeuplé, cela relève de l'impossible. Dans une cellule, une ou deux personnes dorment au sol, à côté de toilettes sans parage.»

Des conditions qui contrastent avec la nécessité: 75 % des personnes détenues seraient très peu instruites, 30% seraient analphabètes, 45% ne détiendraient que leur CEB et 19% leur diplôme de secondaire inférieur. Seuls 4% auraient obtenu leur diplôme de fin de secondaire et 2% un diplôme de l'enseignement supérieur<sup>6</sup>. De plus, un détenu sur trois consommerait de la drogue en détention. Marion Guémas synthétise: «On incarcère généralement les personnes les plus vulnérables, avec le plus



faible niveau d'éducation, qui ont le moins d'intérêt socialement et économiquement. Les projets menés en prison ne sont accessibles que par les personnes qui comprennent le fonctionnement des prisons.» Le constat du niveau scolaire des personnes détenues invite à considérer un accès démocratique à l'éducation, en amont de l'expression criminelle de sa carence, pour enclencher la décarcération de la société. Le taux de récidive, estimé en Belgique à 60%, démontre

en outre la nécessité de formation pour les personnes incarcérées.

### De la punition à la prévention

Philosophe du droit, John Rawls distinguait deux types de justifications pénales qui sont restées canoniques: la perspective rétributive et la perspective utilitariste. Si la justification rétributive consiste à administrer une punition proportionnelle à la faute commise, à l'inverse, la justification utili-

tariste vise à réhabiliter le fautif ou la fautive dans la société. Après quatre années d'études ethnographiques de l'univers carcéral, l'anthropologue français Didier Fassin constate aujourd'hui que loin de s'exclure, ces deux justifications se recoupent dans la prison: «Il s'agit tout à la fois d'infliger un châtement et de protéger la société.»<sup>7</sup> Il ajoute que depuis le tournant punitif opéré dans les années 1980, ces deux logiques se contredisent dans les faits: d'une part les taux de criminalité baissent alors que l'occupation des prisons augmente, de l'autre les statistiques démontrent que l'emprisonnement a un effet néfaste sur la probabilité de récidive. L'anthropologue conclut que le pouvoir de punir s'est affranchi de ses justifications rationnelles: «Non seulement le châtement prévaut sur la prévention, mais la sévérité s'accroît indépendamment de l'efficacité.»

L'éducation peut être la troisième voie, entre la peine de mort et la peine d'élimination sociale. Il est important de ne pas la limiter à sa dimension normative comme outil de rédemption mais d'en faire le vecteur de l'émancipation. Néanmoins, l'enseignement en prison, condition à la réhabilitation, doit se penser en relation avec d'autres composantes sociales, au risque de n'être, comme nous le confiait un membre d'une Commission de surveillance de prison, «qu'un pansement sur une jambe de bois».

1. FASSIN D. *Punir. Une passion contemporaine*, Seuil, 2017.
2. SALANE Fanny. «Les études en prison: les paradoxes de l'institution carcérale», *Connexions*, 2013.
3. GELDERS L. *La formation et le travail pénitentiaire: un droit pour le détenu?*, Université catholique de Louvain, 2021.
4. BERTRAND M. et CLINAZ S. *L'offre de services faite aux personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de Wallonie et de Bruxelles*, Concertation des Associations Actives en prison, mars 2015.
5. CONCERTATION DES ASSOCIATIONS ACTIVES EN PRISON. *La Loi de principes: quand la théorie juridique rencontre les réalités carcérales*, 2022.
6. CONCERTATION DES ASSOCIATIONS ACTIVES EN PRISON. *Offre de services faite aux personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de Wallonie et de Bruxelles*, 2013-2014.
7. FASSIN D. *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Seuil, 2015.

# Tu es l'un des seuls visages humains que je vois

Fady Solhi et Rosemarie Nossaint, formateur et formatrice en alphabétisation pour l'asbl Lire et Écrire à la prison de Jamioulx, sont animés par la conviction que l'éducation est un droit fondamental inconditionnel. Dans cet environnement clos, comment l'enseignement peut-il aider les personnes détenues à s'évader du cycle de la récidive?

Fady Solhi s'applique depuis sept ans à instaurer un climat de bienveillance avec ses apprenants, dont le secret semble être la considération. Rosemarie Nossaint est la première femme à avoir enseigné derrière les barreaux belges. Ses 26 années de pratique regorgent de réflexions et d'anecdotes. Ils nous enseignent qu'éduquer en prison, c'est également tisser des liens humains avec les apprenant-es, parfois en deçà des disciplines stricto sensu, en dégageant un horizon d'avenir avec les détenu-es. Souvent au-delà de l'atmosphère mortifère qui règne entre les murs.

## Sortir de l'école du crime

La composition démographique de la population carcérale reflète de manière amplifiée les inégalités sociales présentes dans la société civile. Environ 75% des personnes incarcérées ont un niveau d'instruction considéré comme très bas. Parmi elles, 30% seraient analphabètes et 45% n'auraient obtenu que leur certificat d'études de base (CEB). Face à ces chiffres alarmants avancés par la Concertation des Associations Actives en Prison, il apparaît évident que les enjeux d'égalité scolaire revêtent une importance majeure, étant donné les conséquences potentiellement néfastes que peuvent engendrer les manquements.

En aval de ces chiffres, à l'intérieur des prisons, l'apprentissage constitue la voie d'accès à la réhabilitation. En première ligne, les cours d'al-

phabétisation qui forment les fondements d'une réinsertion réussie. Nous avons demandé à ces deux professionnel-les de la formation comment transformer la prison en un lieu qui offre une réelle opportunité d'émancipation plutôt que de constituer l'amphithéâtre de l'école du crime.

**Éduquer:** En quoi consiste le métier de la formation en prison?

**Rosemarie Nossaint :** Lire et Écrire est une association qui définit l'éducation et l'information comme un droit accessible pour toutes et tous. En 1986, nous avons commencé à dispenser des cours d'alphabétisation à la prison de Jamioulx, à la demande du bibliothécaire de l'établissement qui avait observé qu'un nombre significatif de détenus étaient incapables de lire ou d'écrire. Ces formations d'alphabétisation sont conçues comme des programmes non formels, ne conduisant pas à l'obtention d'un diplôme.

**Fady Solhi:** Nous dispensons neuf heures de cours d'alphabétisation par semaine. Notre formation suscite le plus grand nombre de demandes, en raison de la dynamique sociologique propre à l'univers carcéral, où environ la moitié des détenu-es n'ont pas obtenu le CEB. Ce qui distingue notre programme, c'est qu'il n'exige pas un suivi continu comme le ferait un module linéaire; les individus peuvent le suivre à leur convenance.



**Éduquer:** Quelles raisons vous incitent à travailler en milieu carcéral?

**R.N.:** Je suis animée par la conviction que l'accès à l'éducation est un droit fondamental qui doit être accessible à toutes et tous, sans aucune condition. En parallèle à cette considération juridique, je suis consciente des conditions difficiles auxquelles sont confrontées les personnes détenues, enfermées parfois jusqu'à 22 heures d'affilée dans les quelques mètres carrés de leur cellule et exposées quotidiennement à la violence. En plus de perdre du temps, certaines personnes sortent parfois plus déstructurées qu'elles ne l'étaient en y entrant. Toute personne enfermée est également condamnée à sortir un jour de prison. À cet égard, nous avons l'occasion de les aider à utiliser leur temps d'incarcération de manière constructive pour faciliter leur réintégration sociale. Nombre d'entre elles n'ont pas eu la chance de bénéficier d'une éducation adéquate ou d'un environnement favorable. Ainsi, nous pouvons leur offrir la possibilité d'apprendre ou de réapprendre des compétences essentielles à leur parcours de réhabilitation.

**F.S.:** Dans les formations que nous dispensons à l'extérieur de la prison, une partie de notre public est contraint par des politiques d'activation. En prison, les motivations diffèrent. Bien qu'une partie de nos apprenants participent à nos cours pour échapper à l'isolement de leur cellule, tous en retirent quelque chose. Certains décrivent nos cours comme leur bulle d'oxygène, une évasion temporaire de l'atmosphère carcérale. Notre mission va au-delà de l'enseignement des compétences linguistiques et logicomathématiques: elle englobe également le développement d'aptitudes sociales et individuelles.

**Éduquer:** À quoi vous attendiez-vous en allant enseigner en prison?

**R.N.:** Avant de découvrir le milieu carcéral, je n'avais aucune intention d'y mettre les pieds. Ma perception a radicalement changé dès la première journée, quand j'ai réalisé que les détenus étaient semblables aux personnes que je pourrais rencontrer dans la rue. Cette expérience m'a ouvert les yeux. J'ai dispensé mes cours en prison de la même manière que je le faisais à l'extérieur, en me concentrant sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour des individus qui désirent progresser. Pendant 24 ans, j'ai consacré beaucoup d'énergie à enseigner en prison.



«Enseigner en prison, c'est une question de méthode et d'attitude. En tant que formateur, je ne cherche ni à reproduire le modèle scolaire ni à instaurer une hiérarchie verticale, mais plutôt à construire un climat de bienveillance.»

**F.S.:** Avant de rencontrer l'univers carcéral, j'avais une opinion simpliste: les détenus sont en prison parce qu'ils l'ont mérité. Une fois sur le terrain, j'ai rapidement constaté que la majorité des détenus ne sont pas des individus fondamentalement mauvais. La véritable raison de leur incarcération réside souvent dans la pauvreté. Paradoxalement, c'est avec le personnel pénitentiaire que j'ai eu le plus de problèmes. La qualité des cours

«*Toute personne enfermée est également condamnée à sortir un jour de prison. Nous avons l'occasion de les aider à utiliser leur temps d'incarcération de manière constructive pour faciliter leur réintégration sociale.*»

dépend d'eux. Les cours sont souvent considérés comme une surcharge de travail, qui ne font pas partie de leurs prérogatives. Au début, c'était très compliqué: nous devions compter parfois plus d'une heure d'attente avant de pouvoir donner classe, le temps de rassembler les détenus.

**Éduquer:** Quelle est l'attitude des agents pénitentiaires vis-à-vis de l'éducation?

**R.N.:** En règle générale, les agents pénitentiaires ne possèdent pas nécessairement un haut niveau d'éducation. Parfois, ils comprennent difficilement pourquoi les personnes détenues ont accès à des formations qu'eux-mêmes n'ont pas reçues. Nous devons souvent négocier avec eux pour obtenir leur accord. Cependant, dès lors qu'ils perçoivent des résultats chez les détenus, notamment en termes de comportement, ils deviennent plus sensibles aux enjeux éducatifs.

**F.S.:** Pour certains agents, cette prise de conscience peut prendre plusieurs années. En tant que personnels extérieurs, nous avons parfois été mal traités, ce qui nous amène à nous interroger sur le traitement réservé aux personnes détenues.

**R.N.:** Les deux extrêmes se côtoient: d'un côté, il y a du personnel volontaire pour proposer des formations, même au risque d'être mal perçus par leurs collègues, et de l'autre côté, certains gardiens y sont absolument opposés et considèrent les détenus comme des animaux.

**F.S.:** Certains agents vont au-delà de leur rôle en établissant des contacts avec des associations pour

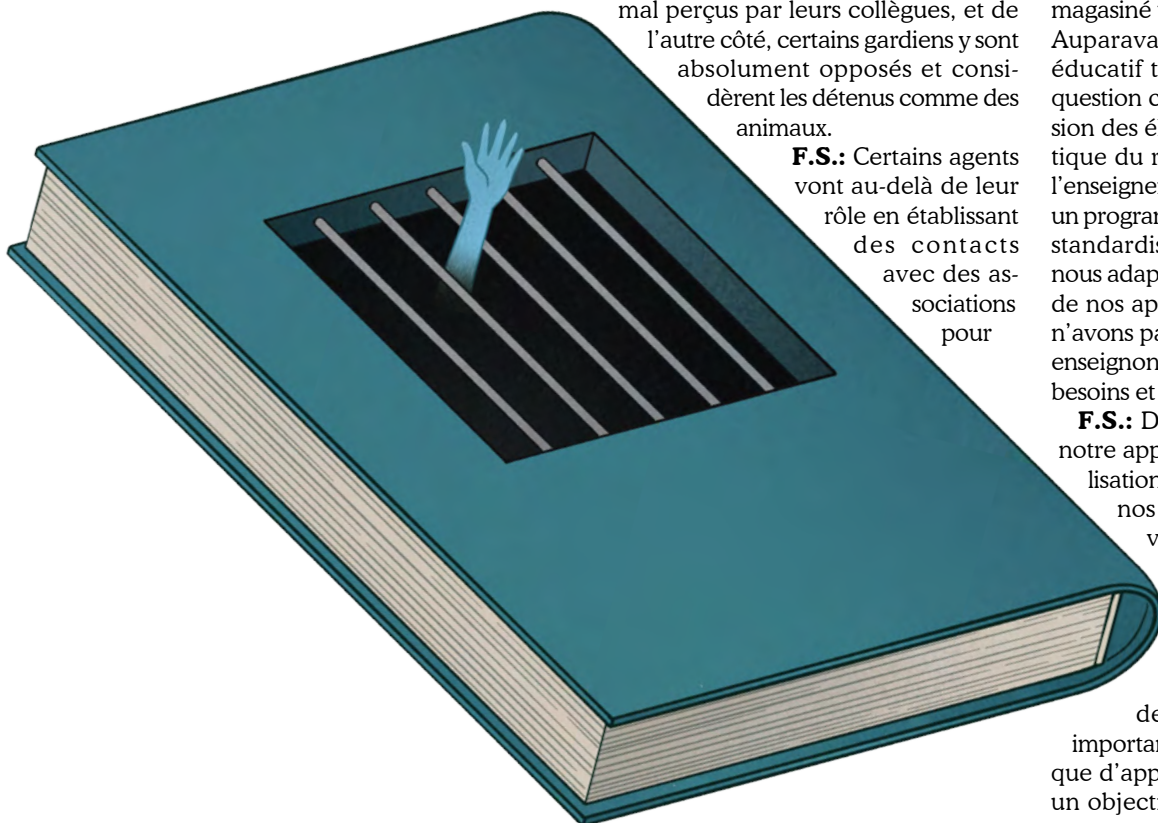
mettre en place des projets. Ils se retrouvent à mener un jeu d'équilibristes entre leurs propres aspirations et la nécessité de maintenir de bonnes relations avec leurs collègues. Pour nuancer notre critique, il est important de préciser que nous avons une vision légèrement parcellaire de la prison, car nous ne communiquons qu'avec un certain type de détenus.

**Éduquer:** Comment l'environnement carcéral modifie-t-il la pratique de l'enseignement?

**F.S.:** Enseigner en prison, c'est une question de méthode et d'attitude. En tant que formateur, je ne cherche ni à reproduire le modèle scolaire ni à instaurer une hiérarchie verticale, mais plutôt à construire un climat de bienveillance. En accordant de la considération et du respect, je reçois généralement le même traitement en retour. J'ai une relation différente avec une classe en prison ou une classe à l'extérieur: le public y est plus instable et les contraintes de temps limitent nos projets à court terme. J'opte pour une approche d'enseignement dynamique pour maintenir l'attention des personnes détenues, car des explications trop longues risqueraient de déclencher le désordre.

**R.N.:** Les personnes incarcérées sont des adultes qui n'ont pas forcément emmagasiné tous les codes de l'apprentissage. Auparavant, j'enseignais dans le système éducatif traditionnel, où je remettais en question certains principes tels que l'exclusion des éléments perturbateurs ou la pratique du redoublement. Contrairement à l'enseignement formel où les élèves suivent un programme uniforme avec une méthode standardisée, j'apprécie le fait de devoir nous adapter à la singularité et à la diversité de nos apprenants. À Lire et Écrire, nous n'avons pas de programme prédéfini; nous enseignons aux adultes en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

**F.S.:** D'un point de vue pédagogique, notre approche met l'accent sur la revitalisation et la projection dans l'avenir de nos apprenants, une démarche qui valorise davantage la dynamique d'épanouissement individuel et collectif que les apprentissages stricto sensu. Par exemple, pour une personne qui n'a aucune perspective au-delà de sa date de libération, il nous paraît plus important de cultiver une vision d'avenir que d'apprendre à écrire. L'ancrage dans un objectif futur permet ensuite de com-



---

prendre l'importance de l'éducation. Nous avons des exemples inspirants de personnes qui s'émancipent grâce à l'éducation. Ces résultats justifient l'investissement, qu'il soit en énergie, en temps ou financièrement, de la part du pouvoir subsidiant. L'assurance que certaines personnes ne récidiveront jamais justifie pleinement le financement des formations.

**Éduquer:** Qu'apprend-on en enseignant en prison?

**R.N.:** L'expérience en prison nous enseigne la patience et la tolérance. Il est fréquent de constater que la majorité des détenus ne devraient pas être incarcérés. En effet, le rôle de la prison est principalement de retirer de la société les individus dangereux. Cependant, l'incarcération prive les détenus de leur autonomie et les éloigne du rythme de vie habituel, créant ainsi un climat de tension et de nervosité. La vie en prison est souvent rythmée par l'attente, avec des conditions parfois difficiles, comme le bruit incessant de plusieurs musiques diffusées à plein volume dans une section pendant toute la journée par exemple.

**F.S.:** Cette expérience m'a fait réaliser à quel point les détenus ressentent le besoin de s'exprimer et d'être entendus. Les personnes détenues me le rendent également, par des remerciements sincères, certains avouent que pendant les cours, ils oublient qu'ils sont en prison. Il m'est arrivé qu'un prisonnier me dise: «Tu es l'un des seuls visages humains que je vois», un commentaire à la fois touchant et inquiétant à entendre.

**Éduquer:** Quel rôle vos séances de formation jouent-elles dans la réinsertion?

**R.N.:** Nous ne sommes jamais directement impliqués dans les dossiers des détenus, ce qui instaure un climat de confiance avec nos apprenants: tout ce qui se dit au sein des cours reste au cours. C'est une dimension qui manque cruellement dans les prisons: un espace de discussion où tout peut être abordé librement. Notre objectif est de reconstruire un lien social. Beaucoup de détenus ne reçoivent pas de visite et ne rencontrent personne de l'extérieur. Les formateurs et formatrices sont des personnes avec lesquelles ils peuvent partager leurs préoccupations.

**F.S.:** Nos séances permettent à notre public de s'ouvrir. C'est impressionnant de constater à quel point les personnes détenues peuvent être sur la défensive, en tension permanente. Les cours, par les relations

que nous parvenons à nouer, leur permettent de baisser la garde et de reprendre confiance en eux. C'est une condition essentielle pour envisager de nouvelles perspectives. Malheureusement, lorsque les médias abordent les conditions de détention, ils se concentrent souvent sur des aspects matériels tels que la vétusté des prisons, la qualité de la nourriture ou la surpopulation, mais ils oublient généralement de mentionner la charge psychologique qui en découle et qui constitue également la vie en prison.

**Éduquer:** Comment améliorer l'éducation en prison?

**R.N.:** Une sensibilisation du personnel pénitentiaire à l'importance des formations. Intéresser la population aux enjeux carcéraux pour que le sujet devienne plus porteur pour les politiques.

**F.S.:** Il est également primordial d'investir davantage dans l'éducation en prison, car c'est là que commence le processus de réinsertion. Une fois à l'extérieur, il est déjà trop tard pour certains détenus. Les meilleurs résultats de réinsertion que nous avons observés concernent des détenus qui suivaient nos cours pendant au moins une année. Pour un public abîmé, la restauration de la confiance en soi et l'ouverture à de nouvelles perspectives nécessitent du temps, de la persévérance et du budget.

# La formation, levier de réinsertion

Réalisé par Colin Donner à l'initiative du Réseau Aide et Justiciables, le documentaire *La formation comme levier de réinsertion* explore la question de l'éducation en milieu carcéral. Comment accentuer la collaboration entre la justice et l'éducation, entre les établissements pénitentiaires et le monde associatif? Melissa Gaudiard et Christophe Henrion, respectivement chargée de projet et directeur de l'Ambulatoire-Forest, nous livrent leur vision.

Le documentaire *La formation comme levier de réinsertion* informe sur les questions d'éducation au sein du système carcéral belge. Le réalisateur Colin Donner y approfondit une thématique abordée lors de son premier documentaire, également produit par le Réseau Aide et Justiciables (RAJ), *Un parcours de détenu en Belgique*. Cette association bruxelloise développe une prise en charge cohérente et coordonnée du public justiciable, de l'incarcération à la réinsertion. À travers l'expertise de l'association, le documentaire soulève une série d'obstacles entravant les détenus à l'exercice de leur droit constitutionnel à l'éducation. En 2019 en effet, seule 6 à 8% de la population carcérale est inscrite à une formation qualifiante. Un constat que le documentaire interroge en donnant corps aux statistiques.

## Rendre audibles les voix des «experts du vécu»

En contre-jour, le réalisateur Colin Donner illumine la parole des personnes détenues, les qualifiant d'«experts du vécu». Les enjeux cinématographiques d'une réappropriation de l'objet prison sont riches de complexités, tant l'hégémonie hollywoodienne véhicule une image souvent éloignée de la réalité. L'histoire du cinéma, des premiers films de Thomas Edison à *Prison Break*, a façonné une représentation fantasmagorique de l'univers carcéral. En plus d'être erronée, cette image d'Épinal a contribué à la naturalisation de certaines pratiques carcérales.

C'est ainsi que l'historienne des sensibilités Gina Dent affirme que la prison est «étroitement liée à notre expérience de la cinématographie, renforçant par là même son statut inamovible en tant

qu'institution». À contre-pied de cette représentation dominante qui fige les possibles dans le marbre, le documentaire *La formation comme levier de réinsertion* désensationalise, en sensibilisant au vécu des personnes qui composent le monde de la justice: professionnel·les de la formation et de l'aide sociale, avocat·es, chef·fes d'établissement. C'est en additionnant les subjectivités que le cinéma s'approche de l'objectivité.

## Un outil pour former

Au-delà de l'expérience sociologique, les témoignages engagent à penser à l'instauration d'actions concrètes, le film étant défini par le RAJ comme un outil pour «sensibiliser les professionnels des secteurs connexes à la formation». L'une des solutions pour véritablement enclencher le levier de la réinsertion serait de renforcer le dialogue entre les divers acteurs. Cependant, cela nécessite des ressources en adéquation avec les enjeux. Melissa Gaudiard et Christophe Henrion, respectivement chargée de projet et directeur du RAJ, reviennent pour *Éduquer* sur la genèse du film et sur les enjeux sociétaux de la formation des justiciables qu'il donne à sentir.

**Éduquer:** Pourquoi avoir choisi le format documentaire?

**Melissa Gaudiard:** L'idée sous-jacente à la création de ce documentaire était de proposer quelque chose de dynamique, qui puisse toucher un large public. Le pouvoir du témoignage est indéniablement plus puissant lorsqu'il est médiatisé par l'image plutôt que sous la forme écrite.

**Christophe Henrion:** La prison et tout ce

qu'elle englobe suscitent diverses représentations, souvent éloignées du réel. Nous avons envie, à travers notre expérience au sein des équipes psychosociales, de proposer une forme distincte des productions habituelles du RAJ, bien que complémentaire. L'objectif était également de témoigner de la vie à l'intérieur de la prison, de ce que l'on y voit, ressent et entend.

**Éduquer:** Comment s'est déroulé le tournage de *La formation comme levier de réinsertion*?

**C.H.:** Ce documentaire est le fruit d'un travail réalisé en étroite collaboration entre l'équipe du RAJ et le réalisateur Colin Donner. L'objectif était de créer un outil qui ne se limite pas à une simple succession de témoignages, mais qui soit également esthétiquement travaillé et qui défende un point de vue d'auteur. Nous voulions présenter une perspective particulière tout en garantissant une certaine objectivité. Nous avons croisé les témoignages de personnes détenues, d'anciens détenus, de personnel pénitentiaire et de personnes extérieures, chacun apportant sa propre réalité à la discussion.

**Éduquer:** À quelle problématique vient répondre ce film?

**M.G.:** Nous avons constaté que les personnes justiciables rencontrent toute une série de difficultés lorsqu'elles cherchent à accéder à une formation en prison ou à en suivre après leur libération. Notre intention était donc de mettre en lumière ces réalités, tout en soulignant les leviers qui pourraient être activés pour les surmonter. Notre objectif était de sensibiliser les centres de formation à ce public spécifique.

**Éduquer:** Quels obstacles entravent le parcours d'une personne justiciable vers l'accès à une formation?

**M.G.:** Dans le domaine de la formation en milieu carcéral, la diversité des offres reste souvent limitée et dépend largement des spécificités de chaque établissement ainsi que des orientations de sa direction. Un constat d'autant plus préoccupant que la majorité des personnes détenues présente un niveau de qualification insuffisant, mettant en lumière l'urgence de programmes de remise à niveau et d'alphabétisation. Faute de temps accordé par les services psychosociaux pour les orienter, les personnes détenues se retrouvent souvent livrées à elles-mêmes pour découvrir les possibilités



de formation. De plus, le manque de locaux adaptés constitue un frein supplémentaire à leur mise en place.

**Éduquer:** Quelles seraient les pistes d'amélioration?

**M.G.:** Pour remédier à ces lacunes, il paraît essentiel de sensibiliser les personnes en charge des formations professionnelles en milieu carcéral, afin de déconstruire les sté-

« Dans le domaine de la formation en milieu carcéral, la diversité des offres reste souvent limitée et dépend largement des spécificités de chaque établissement ainsi que des orientations de sa direction. »

réotypes associés aux détenu-es. Favoriser les échanges avec les services externes permettrait aux détenu-es de s'engager dans des projets alignés sur leurs aspirations. Enfin, une approche plus intégrée entre l'intérieur et l'extérieur des prisons pourrait garantir une continuité dans les formations et faciliter l'accès des personnes détenues aux permissions de sortie ou aux congés pénitentiaires pour participer à des formations externes.

**Éduquer:** Dans le film, à la suite d'un surplus de demandes, les ateliers de formation se voient contraints de trier les bénéficiaires. Comment l'expliquer?

**C.H.:** Le nœud du problème réside dans le détricotage de ces segments, ce qui conduit à un manque de reconnaissance pour les services d'aide aux justiciables. Ils ne sont pas considérés comme des intervenants pénitentiaires à part entière et sont par conséquent tributaires de l'organisation de la prison.

**Éduquer:** Comment réagit le personnel pénitentiaire à la problématique de l'éducation?

**C.H.:** Actuellement, les agents ne sont peut-être pas suffisamment sensibilisés à l'importance de la formation en vue de la réinsertion. Compte tenu des problèmes de surpopulation carcérale et de sous-effectifs du personnel pénitentiaire, les agents arrivent sur le terrain sans avoir reçu la formation adéquate, souvent après deux semaines de formation seulement, alors que cinq à six modules de formation sont obligatoires.

**Éduquer:** Dans le film, un moment délicat expose une aporie administrative: pour qu'un détenu puisse obtenir sa libération, il doit s'inscrire dans une formation à l'extérieur. Or, pour y avoir accès, il doit être libre. Comment la résoudre?

**C.H.:** Il est urgent que les différents secteurs puissent communiquer et échanger entre eux. L'objectif tacite de ce documentaire est précisément de favoriser ce type de dialogue et de collaboration. Il s'agit de permettre aux acteurs impliqués de convenir de recommandations ou de modes de fonctionnement qui bénéficieront à tous. Cela nécessite une véritable concertation et un engagement commun pour trouver des solutions efficaces, inclusives et collégiales.

**Éduquer:** Est-il envisageable de mettre en place une structure dédiée à la coordination de ces différentes parties prenantes,



ceci afin d'assurer une meilleure collaboration entre la prison et l'enseignement?

**M.G.:** Une autre proposition intéressante consisterait à accroître la consultation des services externes qui accompagnent les individus en détention. Ces services, du fait de leur relation avec les justiciables et de leur respect du secret professionnel, disposent d'une connaissance approfondie de ces derniers. Leur implication dans la préparation à la sortie, à la formation et à l'accompagnement en détention pourrait grandement bénéficier d'une meilleure coordination entre eux et les instances judiciaires. Cette collaboration renforcée permettrait de mettre en lumière les aspirations et les besoins des justiciables, parfois mal compris ou ignorés par la justice seule.

**C.H.:** Cependant, ne devrions-nous pas également envisager un réinvestissement dans ces services ? Actuellement, les fonds sont souvent alloués en second plan, voire en troisième, avec une priorité donnée à la sécurité, à l'évaluation et à l'expertise. Il est



des soins pendant un mois peut déclencher des conséquences extrêmement néfastes pour cette population déjà vulnérable.

**Éduquer:** Que peut la formation dans ce genre de situation?

**C.H.:** La formation professionnelle en prison doit être envisagée dans un cadre plus large, qui prend en compte la santé, les aspects sociaux et administratifs. Le choix entre la formation et l'emploi peut être difficile pour les détenu·es, car il implique des considérations à court et à long terme. Opter pour un emploi en prison peut fournir des avantages immédiats en améliorant les conditions de vie en détention, tandis que la formation peut offrir des opportunités d'avancement à long terme après la libération. Il serait donc pertinent de réfléchir à un système qui permette de combiner les deux options ou qui offre une rémunération plus attractive pour la formation, afin de faciliter ce choix pour les détenu·es et de favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle.

**Éduquer:** Le documentaire se termine tristement par la demande d'extrait de casier judiciaire d'un détenu pour l'obtention d'un stage dans le cadre de sa formation. Pourquoi clôturer sur un échec?

**M.G.:** De nombreuses institutions de formation exigent le certificat de casier judiciaire de leurs candidat·es. Leur argument est que ces certificats seront nécessaires lors de la recherche d'emploi. Cependant, les formations, en tant qu'offres financées par des fonds publics et dispensées par des organismes agréés, sont soumises à un impératif d'égalité d'accès. Les organismes n'ont pas le droit de refuser l'accès à la formation, sauf pour les formations dans le domaine de la santé, telles que celles d'infirmier·e ou de professionnel·le de la petite enfance.

**Éduquer:** Quelle est la prochaine étape? Avez-vous un prochain documentaire dans vos tiroirs?

**C.H.:** La question des soins de santé. C'est un sujet que nous aimerions aborder car il touche l'identité de notre service Ambulatoire-Forest, qui est reconnu en matière d'assuétudes.

primordial de reconnaître que le financement de l'aide et de l'accompagnement à la sortie de détention contribue également à la sécurité de la société. En garantissant une réinsertion réussie par le biais de la formation, nous pouvons jouer un rôle décisif dans la prévention de la récidive.

**M.G.:** Il faut également mentionner que ces objectifs ne sont pas réalisables dans le contexte actuel de surpopulation carcérale. Nous avons dépassé la barre des 12.300 personnes détenues pour 10.736 places.

**Éduquer:** Le gouvernement a prévu une alternance: un mois en détention, un mois à l'extérieur...

**M.G.:** Cette mesure entraîne une série de questions: comment obtenir un travail, un logement ou bénéficier d'aides sociales un mois sur deux? La santé est également un facteur à prendre en considération: nous prenons en charge des personnes souffrant d'assuétudes, qui nécessitent des soins dispensés de manière continue. L'interruption

«*En garantissant une réinsertion réussie par le biais de la formation, nous pouvons jouer un rôle décisif dans la prévention de la récidive.*»

## Entretiens croisés

# Pour une approche plurielle de la réinsertion

La récidive concernerait plus d'une personne sortant de prison sur deux. Comment lutter contre ce cycle? Quelle est la place de l'éducation dans le processus de réinsertion? Stéphanie Yala et Alain Grosjean, responsables d'associations spécialisées dans les parcours de réinsertion, apportent leurs réponses à ces questions.

Il y a deux facettes à la problématique de l'éducation. D'une part elle est un droit, inscrit dans le 24<sup>e</sup> article de la Constitution belge. Droit inconditionnel, héritage de l'humanisme des Lumières, l'éducation doit pouvoir s'exercer dans les prisons, les contraintes de ces dernières ne pouvant excéder la restriction de la liberté de mouvement. D'autre part, il existe une dimension utilitariste de l'éducation, pensée comme une condition à la réhabilitation. Une exigence se pose alors: comment ne pas réduire l'enseignement à un outil de rédemption, mais en faire un vecteur d'émancipation? Plutôt que d'interroger l'aspect normatif de l'éducation en prison, nous avons opté pour l'inversion de la question: peut-on se réinsérer sans éducation? C'est à partir de ces interrogations que nous avons rencontré des associations en première ligne de l'accompagnement des personnes libérées.

### Sans accompagnement, c'est la récidive assurée

L'association Transit'Insert, fondée par Stéphanie Yala, s'engage à soutenir les personnes détenues dans leur projet de réinsertion, à faciliter leur accès à de nouvelles opportunités d'intégration sociale et à sensibiliser le grand public. Elle développe une approche holistique de la réhabilitation, dans laquelle la formation joue un rôle essentiel. De son côté, l'association Plate-Forme Sortants de Prison, présidée par Alain Grosjean, propose aux personnes libérées un accompagnement multidimensionnel. Deux échanges qui insistent, chacun à leur manière, sur l'importance de

la dignité humaine dans le parcours de réinsertion.

«La personne libérée reçoit ses bagages, la porte s'ouvre et elle se retrouve dehors. Elle est alors confrontée à deux alternatives: soit une association lui tend la main, soit elle se rend chez des proches, qu'on espère recommandables. Sans cela, elle se retrouve seule, livrée à elle-même, c'est la débrouille. Le risque de récidive, de retrouver d'anciens comparses peut la faire replonger dans la boucle. La prise en charge s'arrête à la porte du pénitencier. Les associations ne peuvent accompagner tout le monde, la liste d'attente s'allonge.» Alain Grosjean décrit ainsi cet instant qui suit la libération de la personne détenue quand, après avoir été écrouée, elle se retrouve condamnée à être libre.

Le poids de sa liberté repose majoritairement sur le capital social de la personne libérée, un fait que nous confirme la criminologue de formation Stéphanie Yala, en précisant le rôle que peut prendre le tissu social dans cette resocialisation: «La manière dont une personne se réinsère après la prison dépendra de son environnement post-carcéral et de ses ressources, mais également de ses objectifs et de ses perspectives d'évolution. Tous désirent retrouver une stabilité après la prison, c'est une motivation principale. Chaque contexte étant différent, à la sortie de prison, certains seront confrontés à des urgences dont la volonté de résolution deviendra source de motivation. Apporter des solutions à ces urgences peut être un levier de motivation à s'impliquer dans le processus de réinsertion.»

La directrice de Transit'Insert conceptualise le défi de la réinsertion par la règle des 2i: Intégration + Inclusion = Réinsertion (2i=R): «Pour qu'il y ait





«L'éducation est une clé essentielle pour atteindre une réinsertion exempte de récidive. Lorsqu'une harmonie s'installe entre l'accompagnateur et le bénéficiaire, la personne s'investit et commence à réellement avancer.»

réinsertion, la personne doit avoir les compétences nécessaires pour engager une dynamique d'intégration sociale, mais la société doit aussi offrir des opportunités d'inclusion. Sans ces deux conditions, la réinsertion est impossible.»

### La double peine

Cette dialectique entre intégration et inclusion – du ressortissant vers la société, de la société vers l'ancienne personne détenue – met en épingle le problème de la double peine que peuvent rencontrer certaines personnes détenues à leur sortie. La double peine est définie par Stéphanie Yala comme «une nouvelle sanction imposée par la société avec l'étiquette de "délinquant" apposée sur la personne qui sort de prison. Chaque interaction sociale devient une épreuve. Rechercher un emploi peut s'avérer difficile dès lors que les antécédents judiciaires sont révélés. Les démarches administratives sont également compliquées, la personne étant souvent stigmatisée et traitée différemment. La double peine est exacerbée par le regard que peuvent porter sur eux-mêmes ces individus. Certains anticipent les réactions négatives qu'ils pourraient rencontrer en société, ce qui les pousse à éviter certaines situations ou à adopter une posture défensive. La question de la double peine vient se heurter à la notion de récidive. En raison

d'antécédents judiciaires, la sanction est plus sévère.»

Après le paiement de sa dette à la société par l'enfermement, une deuxième peine peut s'ajouter, celle que la société vient implicitement imposer, par cet étiquetage social, à la personne sortant de prison. Cette réalité est un des freins à la réintégration de la personne libérée. La personne se retrouve enchaînée à son passif carcéral qui l'accompagne comme une ombre sur son parcours de réhabilitation. Comme l'explique la criminologue, l'enjeu de la réinsertion est double: il concerne l'accueil par la société de la personne libérée ainsi que sa propre émancipation de l'expérience carcérale. Celle-ci peut s'insinuer dans les dispositions à agir de la personne incarcérée et pèse sur sa sociabilité comme un boulet psychique. Le concept de prisonnérification aide à concevoir le poids de cet antécédent.

### Sortir de la prisonnérification

La fondatrice de Transit'Insert mobilise le terme de prisonnérification utilisé en criminologie pour décrire «l'impact de la prison sur la personne qui s'y trouve. La prison est un environnement strict, total et clos, ce qui induit une forme de socialisation différente, un code de conduite informel entre les détenus. La personne est conditionnée par cet environ-

«La réinsertion est un processus complexe qui englobe plusieurs aspects essentiels. Elle comprend notamment le logement, les moyens de subsistance et la formation.»

nement où elle perd une part de son autonomie. » L'état déplorable des prisons maintes fois dénoncé par le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe durcit la métabolisation de l'expérience carcérale.

Après de nombreuses années d'expérience dans le domaine carcéral et par ailleurs membre de la Commission de surveillance de la prison de Lantin, Alain Grosjean confirme: «Les prisons montrent des signes de vieillissement, tant au niveau de leurs infrastructures que du personnel insuffisant. Les conditions de détention sont tellement mauvaises – surpopulation, manque de personnel, moyens dérisoires – qu'elles empêchent une réelle reconstruction. Cette stagnation et cette détérioration se manifestent à travers diverses actions de grève, comme celle récemment observée à la prison de Mons, marquée par d'importants mouvements syndicaux. Ces tensions sociales mettent en lumière l'état préoccupant des prisons aujourd'hui.»

Comprendre l'impact de l'expérience de la prison sur les personnes détenues est essentiel pour concevoir une potentielle réhabilitation, tant la prison déstructure la socialité du détenu. Il s'agit dès lors de penser la personne détenue et les effets de son emprisonnement dans leur complexité multifactorielle, en prenant en compte différentes composantes pour la réinsérer.

#### Des approches pluridisciplinaires

L'association Transit'Insert vise à réhabiliter la personne détenue en l'appréhendant dans sa complexité. Réinsérer peut également s'entendre dans sa dimension spatiale, comme la réinscription de la personne dans l'espace social, à l'intérieur d'une perspective, qui est à tracer à partir de son ancrage individuel. Sa directrice utilise le terme d'alignement pour décrire la géométrie à articuler entre le vécu, les traumatismes, les émotions et un point de mire. Cet équilibre se pense à partir des aspirations et des désirs qui animent les personnes détenues, pour définir ensuite les lignes du chemin d'accompagnement à parcourir.

«Un projet de réinsertion, explique Stéphanie Yala, c'est avant tout un projet de vie. Il couvre diverses composantes, adaptées à la singularité de chaque individu. Une partie de cet apprentissage consiste à prendre conscience de sa propre histoire, des événements qui l'ont façonnée, positivement ou négativement, et de leurs impacts. Les personnes doivent comprendre leur fonctionnement et les attentes de la société à leur égard, afin de progressivement s'y aligner.»

À la Plate-Forme Sortants de Prison, on propose aux détenus un accompagnement,



sur base volontaire pour les responsabiliser, afin d'ouvrir un horizon après la sortie de prison. «Pour répondre aux différents besoins des détenus, l'accompagnement est pluridisciplinaire, en collaboration avec d'autres associations spécialisées dans différents domaines. Le travail s'engage pendant l'incarcération, nous rencontrons les détenus qui le souhaitent directement dans l'enceinte de la prison, entre dix mois et deux ans avant la sortie. Nous essayons d'établir une relation de confiance avec le détenu, de comprendre son parcours et ses désirs. On affine progressivement son projet et l'association l'accompagne dans ses démarches.» Ces deux associations partagent la conviction que la réinsertion doit débiter à l'intérieur même de la prison, faute de quoi le risque de récidive est élevé. En Belgique, 50 à 60 % des personnes libérées retourneraient en prison.

#### Éviter la récidive

L'éducation peut constituer l'une des voies de sortie pour éviter le tunnel de la récidive, même si, comme nous l'explique Alain Grosjean, elle doit se penser en relation avec d'autres composantes tout autant structurantes: «Suivre une formation est particulièrement valorisant, car elle ouvre des



Plate-Forme  
Sortants de Prison  
asbl

[www.plateformesortantsdeprisonasbl.be](http://www.plateformesortantsdeprisonasbl.be)



portes qui étaient auparavant fermées. Elle permet à l'individu de se réintégrer socialement en renouant avec les autres. La réinsertion est un processus complexe qui englobe plusieurs aspects essentiels. Elle comprend notamment le logement, les moyens de subsistance et la formation. Nous avons constaté des situations où, malgré la disponibilité d'un logement, la réhabilitation échouait parce que les autres dimensions n'avaient pas été suffisamment prises en compte. Les repères sociaux étaient souvent négligés, les opportunités de formation et d'emploi n'étaient pas accessibles, ce qui poussait certains individus vers des solutions illicites.»

Pour bifurquer de cette trajectoire, Stéphanie Yala insiste sur la nécessité d'une formation qu'elle invite à percevoir comme une chorégraphie à écrire avec l'apprenant·e: «L'éducation est une clé essentielle pour atteindre une réinsertion exempte de récidive. Notre accompagnement est comme une danse, où l'on apprend à observer et à comprendre l'autre et soi-même. Cela ressemble à l'apprentissage de nouveaux pas, d'un nouveau rythme. Lorsqu'une harmonie s'installe entre l'accompagnateur et le bénéficiaire, la personne s'investit et commence à réellement avancer. Ce changement de comportement

témoigne d'une véritable transformation de trajectoire de vie, rendue possible grâce à l'éducation.»

Cette valse à mettre en place entre les formateurs ou les formatrices et les personnes détenues doit pouvoir être structurellement réalisable. Les estimations de récidives peuvent s'éclairer avec la réalité de l'accès à l'enseignement dans l'univers carcéral où, en 2019, Laura Gelders recensait 6 à 8% de participant·es inscrit·es à une formation professionnelle qualifiante<sup>1</sup>. Bien qu'elles ne constituent pas l'ensemble de l'éventail proposé aux personnes incarcérées, ce chiffre interroge sur la réalité de l'offre en milieu carcéral. Stéphanie Yala mentionne un «*décalage entre les besoins des détenus en matière d'éducation et les ressources disponibles, alors que cette démarche est une façon d'utiliser plus efficacement le temps passé en détention*».

De plus, explique Alain Grosjean, assurer de bonnes conditions pour l'exercice de la formation dans l'univers carcéral pourrait avoir des conséquences sur les jauges des prisons belges: «L'éducation joue un rôle crucial dans la prévention de la récidive et, par extension, dans la réduction de la surpopulation carcérale. Précisons que cette dernière est également due à des facteurs juridiques: cer-

taines personnes incarcérées n'ont en effet rien à faire en prison. Il y a trop de monde en détention préventive, ce qui devrait inciter à envisager des alternatives à l'emprisonnement.»

### Éduquer à la prison

Pourquoi un tel décalage entre les demandes et les offres de formation? Alain Grosjean soulève le manque de courage du monde politique, qui n'est selon lui que le buvard de l'opinion populaire: «La volonté politique ne va pas dans le bon sens au niveau de l'insertion, pour donner aux détenus la possibilité de se reconstruire pendant leur incarcération. La politique est régie par une logique sécuritaire et punitive, plutôt que par une logique de réinsertion dotée de moyens permettant une réelle reconstruction des détenus.» En ajoutant que l'éducation dans les prisons passe également par l'éducation à la prison pour le grand public, afin d'impulser de nouvelles politiques carcérales: «La politique suit les courbes de l'opinion publique et cette dernière se forme à partir des événements qui traversent la société. La dimension sécuritaire est réclamée par les citoyens, surtout lors de faits divers et d'attentats. Nous nous focalisons sur le sécuritaire au détriment de la reconstruction, ce qui occulte la possibilité d'œuvrer à une vision générale pensée sur le long terme.»

1. [https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=thesis%3A29286&datastream=PDF\\_01&cover=cover-mem](https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=thesis%3A29286&datastream=PDF_01&cover=cover-mem)

Timothé Fillon, secteur communication

# Libérer la tête en prison

En visitant les détenus, les conseillers moraux apportent un soutien humain dans un lieu de désocialisation. Animé par l'idée que l'homme n'est pas réductible aux faits qu'il a commis, le conseiller moral Jean-Pierre Luxen témoigne de ses deux années de dialogue à la prison de Saint-Gilles. Un culte qui ne prêche que par l'écoute, un enseignement qui ne forme que par l'échange.

Version laïque de l'aumônier, le conseiller moral prend en charge la dimension humaine de la peine. Armés de l'écoute attentive, les conseillères et conseillers moraux sont les personnes libres qui vont à la rencontre de celles qui ne le sont plus. Leur rôle est de fournir un accompagnement moral et d'établir une relation de confiance, afin de soulager la peine par le pouvoir de la parole. Un courant d'air frais pour aérer la solitude des cellules. Un rôle discret, qu'ils et elles exercent sans jugement ni tentative d'influence, auprès de personnes souvent en état d'esseulement morbide, à l'intérieur de pénitenciers surpeuplés.

## Humanité et confiance

Les conseillères et conseillers moraux n'ont pas accès au dossier judiciaire des personnes détenues et n'exercent aucune responsabilité médicale ou sociale. Leur rôle est de faire entrer de l'humanité dans un espace de désocialisation, de faire résonner la force des mots dans les périphéries de la norme. Les prisons imposent un espace-temps où gravite la solitude; pour certaines détenues, les seules fenêtres sur l'extérieur sont leur écran de télévision. Les conseillers et conseillères s'efforcent de construire un échange bienveillant, pour tenter de développer une forme d'épanouissement à l'intérieur de conditions maintes fois dénoncées par les organismes garants des droits humains. Un développement inscrit au cœur du mouvement laïque, accessible à tous et toutes, dans l'ensemble du champ social.

«Le conseiller moral, désigné par le Service Public Fédéral Justice, est garant de la laïcité au sein des prisons. Il n'a pas d'appartenance à une philosophie ou à un culte», nous explique Charlotte Colsohl, directrice de la Fondation pour l'Assistance Morale aux détenus (FAMD). Le statut de la relation façonnée avec les détenues les distingue des visiteurs et visiteuses de prison, qui prestent également un rôle d'échanges: «À la différence des visiteurs de prison qui sont tributaires d'une association qui opère en prison, les conseillers moraux sont affiliés au personnel pénitentiaire. Ils ont accès à tous les lieux de privation de liberté au sein de la prison», explique la directrice.

## Le droit de devenir meilleur

«Il est un droit qu'aucune loi ne peut entamer, qu'aucune sentence ne peut retrancher, c'est le droit de devenir meilleur.» Cette citation de Victor Hugo incarne le credo de la FAMD. Intimement liée au Centre d'Action Laïque, la fondation d'utilité publique en charge des relations entre les conseillers moraux et les prisons du pays existe depuis 1964. Sa marge de manœuvre au sein de l'univers carcéral repose sur les axiomes de l'humanisme laïque: le respect inconditionnel de la personne et de ses choix, couplé à une approche non normative et gratuite pour les détenus qui y consentent. Une philosophie qui appréhende l'altérité et les différences qui la constituent comme le socle de la dignité humaine.

La FAMD compte 52 conseillers moraux, la majorité bénévoles et huit équivalents temps plein. «Pour devenir conseiller moral», détaille la directrice en précisant qu'il n'y a jamais trop d'oreilles en prison, «la personne se présente à un entretien de recrutement, essentiellement axé sur l'engagement laïque et le libre examen. Dans un deuxième temps, nous dispensons des formations autour de la politique pénitentiaire belge, du fonctionnement des prisons, de l'écoute active et du secret professionnel.» Une fois acceptée par la FAMD, la candidature transite par le Service Public Fédéral Justice, avant de se voir administrer un permis de visite. Enfin, bien qu'assimilés au personnel pénitentiaire, les conseillers moraux officient sous la responsabilité de la fondation, agissant au nom du Conseil Central Laïque.

## Enseignements informels

Ce service d'assistance morale est juridiquement défini comme un droit disponible pendant l'entièreté de la peine. En contribuant à aider les détenus à retrouver confiance en eux et en l'autre, ces échanges s'apparentent à de l'enseignement informel. Ce n'est qu'à partir de la reconnaissance qu'implique le dialogue que certains vont pouvoir s'échapper de la logique de fatalité. Concept majeur de la philosophie de Hegel à Honneth, la reconnaissance tient une fonction fondamentale dans le processus de constitution de l'individualité.

«La disparition de ces relations de reconnaissance», écrit Axel Honneth, «débouche sur des expériences

de mépris et d'humiliation qui ne peuvent être sans conséquences pour la formation de l'identité de l'individu. [...] Ce qu'il y a de juste ou de bon dans une société se mesure à sa capacité à assurer les conditions de la reconnaissance réciproque qui permettent à la formation de l'identité personnelle – et donc à la réalisation de soi de l'individu – de s'accomplir de façon satisfaisante»<sup>1</sup>. L'aide dans la reconstruction de l'identité personnelle, notamment visée par l'action des conseillers moraux, dégage du sens en dessous des cieus et participe à désobstruer des perspectives d'avenir d'entre les barreaux.

### De Fedasil aux parloirs

L'ancien directeur de L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), Jean-Pierre Luxen, collabore en tant que conseiller moral avec la FAMD. Travaillant bénévolement depuis deux ans à tisser des liens avec les détenus, Luxen démêle pour *Éduquer* cette forme d'accompagnement qu'il qualifie «d'humanisme laïque dans un lieu de maltraitance institutionnelle». L'entretien s'est déroulé à deux pas de la prison de Saint-Gilles, dans une institution du monde de la nuit bruxelloise. «Il n'y a rien de plus interpellant que l'étanchéité entre cette ambiance de bien-être et de liberté et ce qui règne à moins de 500 mètres, de l'autre côté des murs». À l'instar de ce contraste, la luminosité de la solidarité est souvent proportionnelle à l'obscurité qu'elle vient éclairer.

**Éduquer:** Pourquoi devient-on conseiller moral?

**Jean-Pierre Luxen:** J'ai toujours été impliqué dans le domaine social: Médecins Sans Frontières, l'aide au développement et Fedasil. Je vis à proximité d'une prison et la capacité à supporter cette expérience m'interpelle à chaque passage devant les murs. Mon engagement découle de ce désir de compréhension et du besoin de contribuer à une réclusion plus humaine.

**Éduquer:** En quoi consiste la fonction de conseiller moral?

**J.-P.L.:** Le rôle du conseiller moral consiste principalement à offrir une écoute sans jugement. Nous ne dispensons pas des services sociaux ou psychologiques, nous sommes présents pour discuter et éventuellement orienter les personnes détenues vers les professionnels les appropriés. Les conseillers moraux dépendent de la philosophie laïque, dans le cadre des cultes, au même titre que les autres confessions. Ce service est inscrit comme un

droit, durant toute la période d'incarcération. Nous ne menons aucune forme de prosélytisme, notre fonction est d'offrir un lieu de dialogue à des personnes qui en ont besoin.

**Éduquer:** Comment se déroule cet échange?

**J.-P.L.:** La conversation a lieu dans l'intimité des cellules de détention et dure environ 45 minutes. Elle commence par l'établissement du cadre de discussion qui précise que les échanges y seront strictement confidentiels et que tous les sujets peuvent être librement abordés. Les sujets de discussion sont variés: l'actualité, la littérature, l'histoire, le sport, les voyages ou la vie d'avant la détention. Notre objectif est de répondre au besoin de parole et d'écoute, sans chercher à se référer aux raisons qui ont motivé l'incarcération.

**Éduquer:** Dans quelle prison travaillez-vous?

**J.-P.L.:** Je travaille exclusivement à la prison de Saint-Gilles, un lieu qui accueille des prévenus, des condamnés et des internés masculins. En deux ans, à raison d'un jour par semaine, j'ai eu l'occasion de suivre plus de 80 détenus. En prenant en compte les différents obstacles traversés pour parvenir aux cellules, je parviens à rencontrer un maximum de six personnes par journée de travail.

**Éduquer:** Quels sont ces obstacles?

**J.-P.L.:** Le principal obstacle est le manque d'effectifs: en dessous de cinq gardiens pour une aile, le chef de quartier a le droit de fermer l'accès aux cellules. Ces conditions de travail entraînent de nombreuses grèves qui entravent la possibilité de retrouver les détenus. Ensuite, l'organisation du temps carcéral est rigoureusement minutée: appels, préau, repas, douches, etc. L'implémentation des rencontres requiert une adaptation constante à cette temporalité particulière. Le dernier obstacle, c'est l'arbitraire du personnel pénitentiaire qui structure la vie en détention.

**Éduquer:** De ces plus de 80 échanges, qu'avez-vous appris sur la capacité à supporter l'enfermement?

**J.-P.L.:** Deux aspects sont à considérer: la résilience et la résignation. L'emprisonnement

peut s'appréhender comme une expérience de résilience. Je suis profondément touché par la capacité d'adaptation que certains détenus parviennent à développer. Cependant, un aspect plus sombre émerge également de ces rencontres, celui de la résignation. Certains individus s'embourbent dans le cycle de la récidive et finissent par se percevoir comme les produits de la fatalité. Le séjour en prison marque le corps et la psyché du prisonnier. La prison ne retranche pas uniquement la liberté aux individus, elle leur ôte toute humanité. L'expérience carcérale peut gravement atteindre la dignité humaine: ces personnes perdent progressivement la force de se battre contre le destin.

**Éduquer:** Cette expérience a-t-elle changé votre rapport à l'univers carcéral?

**J.-P.L.:** La prison figure parmi les espaces les plus déshumanisants et déshumanisés que j'ai rencontrés. Une expérience comparable à d'autres situations extrêmes, telles que les zones de conflit ou les famines. C'est un univers à part, déconnecté de notre société. Avant chaque visite, je me prépare mentalement à pénétrer dans un environnement littéralement anormal, où les règles qui régissent les rapports humains diffèrent de l'extérieur. L'entrée dans la prison s'apparente à l'exploration d'une grotte: on descend dans une autre paroi du monde.

1. HONNETH A. «La théorie de la reconnaissance: une esquisse», *Revue du MAUSS* no23, 2004/1.



Timothé Fillon, secteur communication

# Pour aller plus loin

## FILM

### Je verrai toujours vos visages

Après son film *Pupille* sur la thématique de l'adoption, la réalisatrice française Jeanne Herry poursuit son exploration du tissu social contemporain à travers le prisme de la justice restaurative. Cette approche méconnue vise à créer un espace propice au dialogue entre les personnes agressées et les auteurs ou autrices d'infractions. En humanisant à la fois les coupables et les victimes, elle ouvre la voie à une réflexion au-delà de la dialectique traditionnelle entre le crime et le châtement, en mettant l'accent sur la notion de réparation. Cette fiction offre un regard généreux sur le monde carcéral et ses périphéries, déployant une large palette d'émotions allant de la colère à l'espoir, du silence aux cris, des alliances aux conflits.

*Je verrai toujours vos visages*, un film écrit et réalisé par Jeanne Herry sorti en 2023.

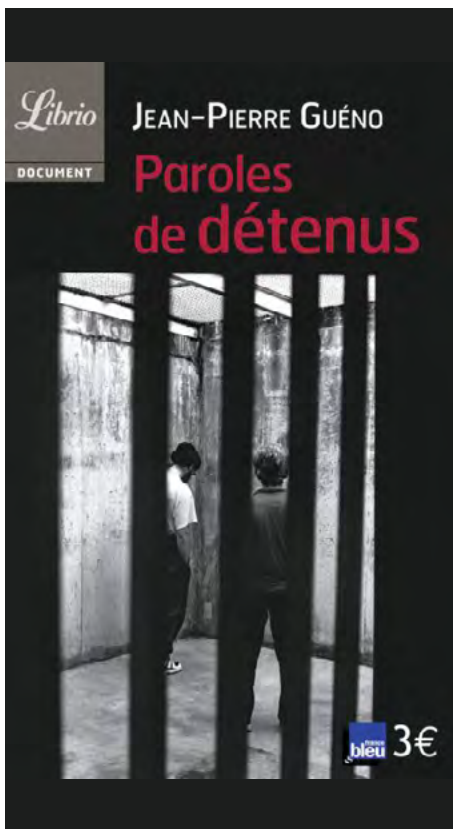


## TEMOIGNAGE

### Paroles de détenus

Dans ce recueil sur l'expérience de l'incarcération, Jean-Pierre Guéno juxtapose différents points de vue composés de témoignages, de lettres ou d'extraits de journaux intimes. Aux voix des personnes détenues s'entremêlent celles d'écrivains tels qu'Oscar Wilde, Charles Baudelaire ou Jean Genet. Ces textes, percutants ou légers, rebelles ou résignés, offrent une représentation poignante de la vie en captivité, des peurs, des révoltes et des espoirs qui y persistent.

GUÉNO J-P. *Paroles de détenus*, Libro, 2012.

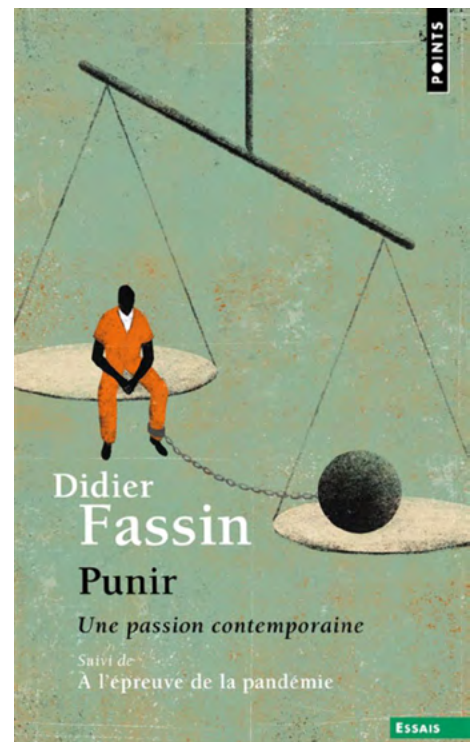


## ESSAI

### Punir. Une passion contemporaine

Cet essai associe les démarches généalogique et ethnographique pour repenser les conceptions modernes de la punition. Il interroge les fondements historiques et philosophiques qui sous-tendent les institutions punitives, tout en exposant les enjeux contemporains. Directeur d'études à l'EHSS, l'anthropologue Didier Fassin signe avec ce livre le troisième volet de son «triptyque de la répression», composé de *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers* (2011) et de *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale* (2017).

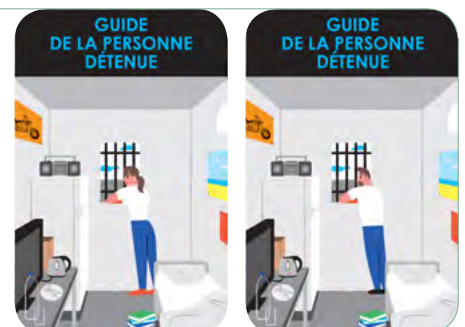
FASSIN D. *Punir. Une passion contemporaine*, Seuil, 2017.



## GUIDE

### Guide de la personne détenue

Rédigé par le Centre d'Action Laïque (CAL), ce guide est un outil didactique destiné à toute personne s'intéressant aux droits qui régissent l'univers carcéral. Si la peine de prison est juridiquement définie comme une restriction à la liberté de mouvement, les personnes détenues conservent leurs droits individuels, civiques, sociaux et collectifs. Déclinés en deux versions genrées, ces guides situent l'exercice de ces droits dans la vie quotidienne de l'incarcération. *Guide disponible sur [www.laicite.be/guide-personnes-detenees-question-de-droits/](http://www.laicite.be/guide-personnes-detenees-question-de-droits/)*



## ROMAN

### Désenchaînements

Cette autofiction écrite par Sophie Fétu ouvre une plongée par le sensible dans l'univers carcéral belge. Une rencontre improbable entre Luna, animatrice d'un atelier d'écriture, et le détenu Yassine, homme absolument hors norme! Un texte engagé sur nos prisons intérieures et nos préjugés enfermant. Une ode à la rencontre universelle...

FÉTU S. *Désenchaînements*, 2020.

Livre disponible à la vente sur [www.fetu.be/](http://www.fetu.be/)



## DOCUMENTAIRE

### Un parcours de détenu en Belgique

Dans ce documentaire à l'initiative du Réseau Aide et Justiciables, le réalisateur Colin Donner ouvre une lucarne pour l'appréhension des réalités de la détention. La prison, bien que faisant partie intégrante de la société occidentale depuis plusieurs siècles, est pourtant une thématique peu connue. Un voile opaque recouvre ses murs et les personnes qui s'y trouvent. Quel impact peut-elle avoir sur les détenus? La quitte-t-on vraiment une fois sorti de son enceinte? Comment se réinsérer après la case prison? Un film qui fournit une introduction audiovisuelle courte et efficace: loin des stéréotypes, proche des personnes détenues.

Documentaire à visionner sur [www.raj-reinsertion.be/general-8](http://www.raj-reinsertion.be/general-8)



## ESSAI

### Pour en finir avec la prison

Le philosophe Alain Brossat dresse un constat critique sur les conditions de vie en prison, qu'il dénonce selon un double point de vue: humanitaire, comme un lieu de souffrance excessive, et juridique, comme espace de non-droits. Une approche historique et philosophique, militante et rigoureuse qui souligne l'archaïsme de cette institution et qui privilégie la décarcération de la société aux politiques de réinsertion et d'humanisation de l'enfermement.

BROSSAT A. *Pour en finir avec la prison*, La Fabrique, 2001.

Alain Brossat

**Pour en finir  
avec la prison**

La fabrique  
L&F.com

## ÉTUDE

### La loi de principes: théorie juridique et réalités de terrain

Des membres du groupement d'associations intervenues pour les Journées Nationales des Prisons (JNP) se sont associés en 2022 pour rédiger une note sur l'application de la loi de principes. Cette loi de 2005 régit les règles applicables dans les établissements pénitentiaires et le statut juridique de détenu. En font notamment partie l'éducation, la santé, le travail et la spiritualité. Ces acteurs et actrices de terrain confrontent la législation à son application concrète et concluent leur bilan par une série de recommandations.

Étude à consulter en ligne sur <https://jnpndg.files.wordpress.com/2022/10/note-constats-jnp-2022.pdf>



Ciné-débat

## ***Amal*, quand la liberté d'enseigner est chahutée**

En partenariat avec le Centre d'Action Laïque, La Ligue de l'Enseignement organise le 23 avril une soirée de projection du film *Amal* au cinéma Aventure, suivie d'un débat en présence du réalisateur. Cette fiction bruxelloise expose la problématique de l'ingérence religieuse dans les écoles. Pour *Éduquer*, son réalisateur Jawal Rhalib revient sur la genèse de son film et sur l'importance de préserver la liberté d'enseignement.

«Peur de garder le silence». C'est en ces termes que se terminait le documentaire *Au temps où les Arabes dansaient* (2018), un film dans lequel le cinéaste Jawal Rhalib confrontait la haine intégriste aux réactions d'artistes arabo-musulmans. Avec sa dernière fiction *Amal*, transposée dans une salle de classe, la peur du silence devient courage de la parole. Jouée par Libna Azabal, Amal enseigne le français dans une école bruxelloise. Passionnée, elle s'efforce de transmettre son amour des lettres à sa classe de rhéto. Quand une élève subit du harcèlement homophobe, Amal donne cours sur le poète homosexuel musulman du VIII<sup>e</sup> siècle Abu Nawas.

«J'ai quitté les filles pour les garçons et pour le vin vieux, j'ai laissé l'eau claire»: la poésie d'Abu Nawas va entraîner une polarisation au sein de la classe, alimentée par le professeur de religion coranique, Tartuffe moderne joué par Fabrizio Rongione. «C'est à cause de connards comme lui qu'on doit s'excuser tous les jours d'être musulman!», finira par s'exclamer Amal, la professeure, à bout de nerfs devant l'inertie de ses collègues.

Les affaires Mila, Samuel Patty et Dominique Bernard résonnent dans ce drame dont Jawal Rhalib affirme que «tout est inspiré de faits réels». «*Amal ne critique pas l'islam mais l'islamisme*», nous confiait le réalisateur. En filigrane de l'actualité sensible que le film met en scène, *Amal* déploie la question intemporelle de la neutralité de l'enseignement.

**Éduquer:** *Amal*, c'est un film sur le harcèlement ou sur le radicalisme?

**Jawal Rhalib:** Le harcèlement est une porte d'entrée pour visibiliser certains interdits. Le film aurait pu s'appuyer sur d'autres problématiques qui pourraient heurter certaines sensibilités, par exemple scientifiques ou philosophiques. Lors des débats après la projection de mon documentaire *Au temps où les Arabes dansaient*, de nombreux jeunes déclaraient que la musique, la lecture ou la danse étaient illicites. Certains jeunes sont confrontés au radicalisme, dans leur environnement familial, dans la rue ou encore dans certaines mosquées qualifiées de «mosquées de caves». Le plus préoccupant, c'est lorsque ce prosélytisme se pratique au sein de l'école. Il est important de nuancer en précisant que le film traite d'une réalité qui ne témoigne pas de l'ensemble de la situation scolaire.

**Éduquer:** Quel est l'objectif de votre film?

**J.R.:** Plusieurs films sur la thématique de l'école ont été récemment à l'affiche, cependant ils n'abordent que superficiellement le véritable problème: l'influence croissante du religieux dans les établissements scolaires. Mon objectif était de traiter la question de l'influence de la communauté musulmane au sein de l'école et de mettre en lumière la peur que cela peut susciter au sein du corps enseignant. Il est rare de trouver des professeur-es, à l'instar d'Amal, qui sont capables et dé-





sirent s'opposer aux pressions des parents et des associations religieuses. Je voulais leur offrir de la visibilité et médiatiser ce constat. Lorsque j'ai présenté ce film à Palm Springs, le public américain s'est fortement identifié à l'histoire, m'expliquant qu'en remplaçant les personnages par des trumpistes, des évangéliques ou d'autres religieux, le problème était similaire. *Amal* soulève une thématique universelle: les ingérences philosophiques, religieuses et idéologiques dans l'enseignement.

**Éduquer:** La liberté d'enseigner est-elle en train de reculer?

**J.R.:** Complètement. Pour l'écriture d'*Amal*, j'ai rencontré beaucoup d'enseignants et enseignantes, de directeurs et directrices d'établissements scolaires qui témoignaient de réelles préoccupations sur l'exercice de leur profession. Ils et elles mentionnaient des difficultés à aborder certains sujets, au risque de se faire insulter, harceler, menacer et même tuer. Habités par la



JAWAD RHALIB – Auteur, réalisateur.

peur, certains membres du corps professoral s'autocensurent quand d'autres sont sommés par leur direction de ne pas faire de vagues. Les écoles doivent rester des forteresses imprenables, bastions de savoirs neutres, destinées à éclairer et ouvrir l'esprit plutôt que de confirmer des croyances. Les équipes doivent être soutenues et protégées. Les directions scolaires ne doivent en aucun cas fléchir sous la pression des parents. Cette position nécessite un soutien politique et un encadrement par des lois. En maintenant cette posture, les éléments réfractaires finiront par changer ou se rabattre sur des écoles coraniques. Céder, c'est prendre le risque de compromettre la capacité à dispenser un enseignement de qualité.

**Éduquer:** Le film donne l'impression que ceux qu'il faudrait éduquer, ce ne sont pas tant les élèves que les parents.

**J.R.:** Le rôle du professeur, ce n'est pas d'éduquer les enfants, mais d'ouvrir l'esprit aux élèves, de leur offrir l'opportunité de s'émanciper. La responsabilité des parents s'exerce en dehors des établissements scolaires. L'école enseigne, les parents éduquent. Si les parents refusent une activité ou un cours, cela peut influencer les enfants à penser qu'ils ont également le droit de contester l'autorité pédagogique.

**Éduquer:** Comme c'est le cas dans votre film...

**J.R.:** Dans les cours que donne Amal, j'ai délibérément choisi d'aborder la figure d'Abu Nawas, un poète arabo-musulman homosexuel. Il était profondément religieux, tout en appréciant le vin et les hommes. Son existence incarne le concept de «Din wa dounia» (la religion et la vie). Pour les islamistes et de nombreux musulmans, ces deux notions sont incompatibles. J'ai étudié au Maroc et nous pouvions analyser son œuvre sans que cela ne crée de difficultés. À l'époque, son orientation n'était pas un problème, mais aujourd'hui, ce poète a disparu des librairies et des bibliothèques.

**Éduquer:** Qu'est-ce qui a opéré ce basculement?

**J.R.:** C'est un double mouvement entre une volonté d'ingérence géopolitique et une vulnérabilité sociale. La montée de l'islam politique en Iran, en Égypte et l'arrivée de fonds saoudiens et qataris dans les mosquées ont contribué à l'influence religieuse dans la sphère publique.

« Céder, c'est prendre le risque de compromettre la capacité à dispenser un enseignement de qualité. »

Un des points de bascule est cristallisé dans la figure de Rouhollah Khomeini, le premier décideur à avoir instauré une fatwa contre les artistes et ainsi entraîné une lecture l'islam ponctuée de censure et d'interdits. Ensuite, l'avènement d'internet a facilité la propagation de discours intégristes. En quête de repères, les jeunes deviennent réceptifs à ces prêches. Ils ont besoin de retrouver de la dignité et, faute d'alternatives politiques ou sociales, ils se tournent vers cette pratique de l'islam. Dans ce film, je n'attaque pas ma religion, mais sa réinterprétation extrémiste. Plusieurs protagonistes défendent une vision éclairée de la religion: *Amal* ne critique pas l'islam, mais l'islamisme.

## INFOS PRATIQUES

Projection le 23 avril 2024 à 18h30 au cinéma Aventure (Galerie du centre, accès par le 57 rue des Fripiers).

Séance suivie d'un débat en présence de Jawal Rhalib (réalisateur), Patrick Hullebroeck (directeur de La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente), Thomas Gillet (enseignant, formateur d'enseignant-es à la neutralité et collaborateur scientifique au Centre Interdisciplinaire d'Étude des Religions et de la Laïcité) et Hélène Caels (enseignante en Philosophie et Citoyenneté à Bruxelles et représentante de l'Association des Professeurs de Philosophie et Citoyenneté).  
Complet!

**La Ligue**  
de l'Enseignement  
et de l'Éducation permanente asbl



**AVENTURE**

## Jeux-cadres de Thiagi

# L'art d'utiliser le jeu pour faciliter les apprentissages

Ce mois-ci, le secteur Formation vous propose de jeter un regard analytique sur un module dispensé par la Ligue depuis de nombreuses années: l'utilisation des jeux-cadres de Thiagi en animation et en formation. Retour sur notre rencontre avec Caroline Leterme, la formatrice en charge de ce module.

Sivasailam Thiagarajan, surnommé Thiagi, est né en Inde et vit aux États-Unis. Spécialiste et inventeur insatiable de jeux et d'activités interactives, il a notamment créé et développé le concept unique de jeux-cadres, qu'il présente lors de nombreux ateliers et séminaires à travers le monde et qu'il partage au moyen de ses livres et articles. Thiagi définit le jeu-cadre comme un puzzle, duquel il faut distinguer les pièces à assembler – *la structure* – de l'image à former – *le contenu*. Le jeu-cadre est une sorte de coque vide, constituée d'une structure, de règles, d'un déroulé bien défini, et qui peut être remplie de n'importe quel type de contenu.

Ces jeux s'adaptent par conséquent à une multitude de contextes et de besoins: la conception de formations, l'enseignement, le travail en équipe, le management du changement, le leadership, la diversité culturelle, la créativité, etc. Ils ont aussi la particularité de pouvoir être menés avec des groupes de taille très variable, d'un tout petit comité de quelques personnes à plusieurs centaines participant à un séminaire, par exemple!

### **Jouer et s'amuser pour apprendre ensemble**

Convaincue des avantages que présente l'introduction du jeu dans les apprentissages, la Ligue a très vite souhaité partager les outils de Thiagi et

les enseignements de la ludopédagogie avec son public. Depuis 2021, c'est Caroline Leterme qui y anime le module sur les jeux-cadres. Elle débute sa carrière dans l'éducation permanente il y a 15 ans par un poste de coordination au sein de l'asbl Culture et Développement (réseau d'associations en éducation permanente). Dans ses missions, elle est notamment chargée de construire des journées de formation et de réflexion pour les animateurs et animatrices du réseau. Durant cette période, elle côtoie le Groupe Belge d'Éducation Nouvelle, la section belge d'un mouvement créé au début du XX<sup>e</sup> siècle par des pédagogues engagé-es (parmi lesquel·les Célestin Freinet, Maria Montessori et Adolphe Ferrière) œuvrant pour la mise en place d'un autre type d'enseignement.

C'est au contact de ce mouvement que Caroline Leterme expérimente et se familiarise avec la notion d'*auto-socio-construction* des savoirs: il s'agit d'apprendre soi-même (auto), par et avec les autres (socio) et d'ainsi construire ensemble de nouveaux savoirs. La découverte de cette manière d'apprendre et d'enseigner est une véritable révélation pour Caroline, qui décide de se tourner définitivement vers l'animation et la formation des adultes. Elle rejoint l'équipe des formateurs et formatrices de la Ligue en tant qu'indépendante et travaille aussi depuis plus de quatre ans comme chargée de



©StockSnap - Pixabay.com

recherche et de formation au Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE).

### **Animer, former, coopérer et innover**

Dès qu'elle les découvre, Caroline adhère aux jeux de Thiagi. Tout d'abord parce qu'elle y reconnaît le principe d'auto-socio-construction des savoirs qui définit sa pratique. Les jeux-cadres lui permettent en effet d'adopter une posture de facilitatrice, plus que de détentrice de savoirs. Ils constituent un dispositif structuré, collaboratif et ludique dans lequel le groupe peut échanger et élaborer des connaissances de tous types, sur base de ses expériences, de ses valeurs, de ses pratiques, avec et par l'intermédiaire de l'ensemble des participants et participantes. Ils offrent l'avantage d'un cadre sécurisant (avec un déroulé, des consignes précises) qui laisse aussi beaucoup de place à sa créativité de formatrice: elle est en effet libre d'adapter ce cadre en fonction des besoins de son public.

Ensuite, l'aspect divertissant et (d'apparence) léger du jeu lui donne la possibilité de soutenir une autre dimension très importante: les émotions dans l'apprentissage. S'amuser permet de nourrir des sensations positives vis-à-vis de l'apprentissage et de se sentir en sécurité, ce qui à son tour provoque aussi plus d'engagement et entretient la motivation sur le long terme. Pour elle, une des

réelles plus-values de Thiagi est contenue dans sa devise «Laissez les fous gérer l'asile!». Après avoir lancé les consignes du jeu, l'animateur ou l'animatrice laisse «les fous» prendre les commandes et s'amuser... tout en veillant, bien sûr, à faciliter la participation de chacun-e. C'est ainsi que les apprentissages seront les plus durables!

### **Le jeu-cadre dans le non-marchand**

Le public que Caroline rencontre dans ses formations pour la Ligue est essentiellement constitué d'acteurs et actrices du non-marchand, un public déjà «acquis à sa cause», comme elle aime le dire! En effet, nos participantes et participants sont pour la plupart déjà convaincus, comme elle, de la nécessité de proposer des méthodes différentes et plus participatives en matière d'éducation, d'animation, de gestion des collectivités. Beaucoup ont déjà développé leurs pratiques dans ce sens, d'autres poursuivent leur recherche mais y sont néanmoins très sensibles.

Les dispositifs de Thiagi viennent rencontrer leurs besoins: découvrir de nouveaux outils pour développer ou améliorer la participation et l'engagement; renouveler, enrichir ou ramener du plaisir et de la conviction dans des pratiques déjà existantes. Les dispositifs ont un effet bénéfique sur les professionnel·les qui assistent à nos formations, qui prennent un temps pour s'interroger sur leur



« S’amuser permet de nourrir des sensations positives vis-à-vis de l’apprentissage et de se sentir en sécurité, ce qui provoque plus d’engagement et entretient la motivation sur le long terme. »

formations est issu d’horizons professionnels très diversifiés; la richesse des conversations n’en est que plus grande! En fin de module, un moment est dédié à la construction, par chaque participant-e, d’une séquence d’animation adaptée à son projet professionnel, enrichie par les acquis de la formation et par les idées apportées par les autres.

#### **Quand le jeu-cadre suscite le débat**

Thiagi, qui s’adresse au travers de ses activités aussi bien au secteur de l’éducation qu’au secteur des entreprises privées et marchandes, injecte volontiers une dimension de compétition dans ses jeux. Celle-ci peut passer par le fait de compter les points, de récompenser les gagnant-es ou de donner un gage aux perdant-es, par exemple. S’il veille toujours à décomplexer et rassurer vis-à-vis de cette notion, il estime cette dernière stimulante et engageante.

Parmi nos participants et participantes issues du secteur socioculturel, cette dimension suscite toujours beaucoup de résistance et est volontiers effacée au profit de la collaboration. Si elle n’inclut aujourd’hui presque plus les variantes liées à la compétition lorsqu’elle teste des jeux-cadres avec ses groupes à la Ligue, Caroline prend en revanche toujours le temps d’en parler, de proposer le sujet au débat et d’évoquer le fait qu’il s’agit, quoi qu’on en pense, d’un levier potentiel, qui renforce encore l’idée que les dispositifs de Thiagi peuvent être adaptés à tous les besoins et tous les publics.

#### **De la frustration à la créativité**

La temporalité est un autre curseur sur lequel le pédagogue indien aime jouer. Il aime

fonctionnement et leurs objectifs, mais aussi sur leurs publics bénéficiaires qui, lorsqu’ils se voient proposer ces nouveaux outils, y trouvent un espace pour mieux apprendre, s’exprimer, s’engager.

#### **Fonctionner autrement**

La méthodologie proposée par Caroline, sa manière de faire découvrir les jeux-cadres, reflète d’ailleurs aussi cette envie de fonctionner autrement, de laisser un maximum de place aux interventions et interactions du groupe. Bien sûr, cela passe par le fait de jouer, jouer beaucoup! Elle envisage aussi ses différentes séquences d’animation comme autant de pièces d’un même puzzle, qu’elle peut amener sans ordre chronologique spécifique, afin que les participant-es puissent expérimenter le plus de dispositifs possible. Si cette structure lui demande plus de spontanéité et d’écoute du groupe, elle permet néanmoins ainsi à chaque personne de faire des liens concrets avec sa pratique et de s’emparer du contenu dont elle a besoin.

Par ailleurs, notre formatrice dispose son local en îlots de tables, de manière à créer des sous-groupes pour stimuler les échanges entre les participant-es. Cela est d’autant plus important pour elle que le public de nos

«Les jeux-cadres permettent à la personne qui anime la formation d'adopter une posture de facilitatrice, plus que de détentrice de savoirs.»

## JEUX-CADRES DE THIAGI EXPLORÉS À LA LIGUE

Dans son module, Caroline Leterme explore trois grands types de dispositifs de Thiagi:

- 1) Les activités de partage structuré, dans lesquelles les participant-es sont invité-es à échanger, rechercher et produire collectivement un résultat (un savoir, une réflexion), sans que le dispositif ne soit trop conscientisé ou réfléchi par le groupe.
- 2) Les jeux «Lisez-moi», qui font appel à une dimension ludique pour amener le groupe à décortiquer, comprendre et intégrer la matière issue de sources d'information écrites préexistantes (articles, citations, extraits, contenu traditionnel de formation, etc.).
- 3) Les jeux-conférences, qui permettent de donner un aspect plus interactif et participatif à des séquences de formation magistrales, où un contenu déterminé doit être explicité et transmis par un orateur.



imposer à ses séquences un timing très serré, de quelques minutes seulement, laissant très peu de temps aux sous-groupes pour débattre ou se mettre d'accord. Il s'appuie en effet sur l'effet Zeigarnik<sup>2</sup>, principe selon lequel la frustration née d'une discussion ou d'une tâche inachevée est une source de créativité et de mémoire extraordinaire. En fait, notre cerveau continue inconsciemment à ruminer et à fabriquer des solutions autour de cet échange inachevé. Nous pouvons donc nous en souvenir bien plus longtemps (ou, en tout cas, jusqu'à ce que nous ayons achevé ou trouvé une conclusion à cet échange). La sensation d'être pressé-e par le temps est aussi testée et débattue dans le module de Caroline: certaines personnes la trouvent stimulante, alors que d'autres ne l'estiment pas du tout adaptée à leur personnalité ou au travail d'équipe. Un prétexte de plus pour construire collectivement une solution qui convienne à toutes et tous!

La compétition et le rythme sont, selon Thiagi, deux des six «tensions» qui définissent toute animation et qui agissent comme des leviers sur lesquels on peut jouer en fonction des besoins du public ou du style d'animation que l'on souhaite adopter<sup>3</sup>. La découverte de ces six tensions est toujours un moment fort de la formation pour nos participants et participantes, qui réalisent l'importance de bien connaître leur public et de construire leur propre posture d'animateur ou animatrice.

### Faire confiance au processus... et au groupe!

Nous l'avons vu, parmi les objectifs que Caroline vise au travers de sa formation, il y a celui de permettre au groupe de faire évoluer sa pratique au travers des échanges. Il y a ainsi tout un travail de réflexion autour de la posture de l'animateur ou de l'animatrice. Pour mener cette réflexion et transposer ses acquis dans sa propre réalité professionnelle, Caroline encourage à toujours faire confiance au processus et au groupe. Se sentir en confiance grâce à sa préparation et au dispositif qu'on utilise, mais aussi grâce à la richesse qui sera inmanquablement

créée par le groupe et par les individus qui le composent, c'est avoir confiance dans le fait que chaque attente sera rencontrée, d'une manière ou d'une autre: que ce soit durant l'activité, durant les échanges informels qui en découlent ou même après la formation et un temps de «décantation».

Il est donc assez aisé de conclure que le jeu-cadre est un outil précieux d'éducation permanente. Au travers des interactions qu'il permet, il invite à une meilleure connaissance des réalités des personnes qui nous entourent et provoque la coopération et la solidarité. Par son aspect ludique et la participation active qu'il exige, il renforce l'engagement et la confiance dans ses capacités d'action. Il encourage la réflexion sur sa posture professionnelle, mais aussi sur sa place au sein d'un groupe. C'est un dispositif idéal pour questionner notre manière d'agir sur la société, individuellement et collectivement!

1. Plus d'infos sur le concept du jeu-cadre sur le site de Mieux Apprendre et sa Thiagipédia: <https://ressources.mieux-apprendre.com/les-jeux-de-thiagi/>
2. Bljuma Zeigarnik (1900-1988) est une psychologue russe. On lui doit la découverte de l'effet Zeigarnik lors du programme de recherches placé sous la supervision de Kurt Lewin à l'université Humboldt de Berlin. L'effet montre que l'on se souvient mieux des actions qui restent inachevées que de celles qui ont été achevées.
3. Les six tensions ou curseurs de l'animation selon Thiagi: la temporalité ou le rythme (plutôt lent ou plutôt rapide); les interactions (plutôt compétitives ou plutôt collaboratives); la structure (plutôt libre ou plutôt élaborée); le but ou l'objectif (attention plutôt sur le processus ou plutôt sur le résultat); les besoins (attention sur les besoins individuels ou plutôt sur les besoins du groupe); le contrôle (exercé plutôt par les participant-es ou plutôt par l'animateur).

## Les poisons #2

# Poisons artificiels: la dose fait-elle toujours le poison?

Nous avons vu comment certains êtres vivants (en particulier bactéries, plantes, champignons et certains animaux) sécrètent des poisons, capables de tuer des animaux à des doses étonnamment faibles. Dans cette deuxième partie, nous allons nous intéresser aux poisons créés par l'être humain et nous reviendrons sur cette phrase de Paracelse: «La dose fait le poison».

Si les plantes, via l'évolution et la sélection naturelle, ont «mis au point» des poisons pour leur défense ou leur attaque, les êtres humains, eux, n'en sécrètent pas. Notre espèce a donc pris aux autres êtres vivants quelques-unes de leurs créations mortelles: curare ou anémone sur les flèches pour paralyser le gibier, toxines de champignons antibiotiques pour se défendre face aux bactéries, pyrèthre et nicotine pour tuer les insectes, etc.

### Poisons artificiels

Mais, avec les fulgurants progrès de la chimie au XIX<sup>e</sup> et surtout au XX<sup>e</sup> siècle, les scientifiques peuvent créer des molécules aux propriétés étonnantes, parmi lesquelles des poisons. Ces substances agissent à des niveaux vitaux, où des doses souvent faibles suffisent pour désorganiser et tuer. Par exemple, les pesticides organophosphorés agissent sur l'influx nerveux: une petite quantité suffit pour tuer un insecte par paralysie. Les DL50 (dose nécessaire pour tuer, avec une probabilité de 50%, un animal d'un kilo) de ces molécules atteignent couramment des valeurs aussi petites que 0,00001 kg/kg, ce qui signifie que dix grammes de ces produits suffisent théoriquement à tuer la moitié d'une tonne d'insectes, soit l'équivalent du contenu de dix mille ruches.

C'est ainsi que diverses familles de poisons ont vu le jour, dont les noms, finissant par le suffixe *-cide*, indiquent la cible visée: insecticides, herbicides, acaricides, raticides, nématicides (contre certains vers, les nématodes) ou encore fongicides (contre les champignons). Les usages sont très nombreux: défense de nos plantes et animaux domestiques (herbicides, insecticides, fongicides, vermicides), préservation de la récolte (fongicides sur les fruits ou le blé), protection des meubles ou des charpentes contre les insectes et les champignons, ou encore de nos chats et chiens contre les puces. Citons également l'entretien des voies ferrées et des routes envahies d'herbe, des terrasses et des trottoirs couverts de mousse, des gazons de golf endommagés par des vers parasites, des parcs infestés de rats, etc. Sans oublier, bien sûr, toutes les applications à la santé humaine (antibiotiques, virucides, etc.).

### Inconvénients et protection

L'utilisation de ces substances, généralement efficace à court terme, pose de nombreux problèmes, à plusieurs niveaux. D'abord, la résistance: le mécanisme d'évolution par sélection engendre des lignées plus résistantes aux produits utilisés. Ce phénomène, bien connu pour les anti-

«Rien n'est poison, tout est poison, c'est la dose qui fait le poison»  
Paracelse



biotiques, vaut également pour les pesticides en agriculture. On assiste alors à une «course à l'armement» entre l'être humain et le ravageur des cultures.

Ensuite, on relève des conséquences néfastes sur l'environnement et la biodiversité. On peut citer ici l'exemple classique du DDT, dont Rachel Carson a montré en 1962 les effets délétères sur la faune sauvage dans son livre *Printemps silencieux*<sup>1</sup>. Plus récemment, le journaliste Stéphane Foucart explique comment l'effondrement des populations d'insectes est dû notamment aux puissants insecticides néonicotinoïdes<sup>2</sup>. Notons qu'il s'agit là d'un mélange de toxicité aiguë (effet immédiat d'une forte dose) et chronique (effet à long terme de faibles doses).

Enfin, certains pesticides possèdent une toxicité chronique en santé humaine. Il s'agit d'effets sur la santé, manqués ou sous-estimés lors de la mise sur le marché, qui se ré-

vèlent après des années, voire des dizaines d'années, sous forme d'une surincidence de telle ou telle maladie grave, que les épidémiologistes relèvent lors d'études longues et difficiles. On peut citer par exemple le lien établi entre certains pesticides et la survenue de la maladie de Parkinson, qui est d'ailleurs considérée comme maladie professionnelle chez les agriculteurs en France depuis 2012<sup>3</sup>.

Dans ce contexte se pose donc la question: comment utiliser les pesticides<sup>4</sup> sans abîmer l'environnement et la santé humaine?

### Le bon sens de Paracelse

Réexaminons cette fameuse phrase de Paracelse: «Rien n'est poison, tout est poison, c'est la dose qui fait le poison», qui semble tenir du bon sens. D'une part, tout produit «inoffensif» peut devenir mortel en grande quantité (l'eau !). D'autre part, des





distance minimale entre épandage et habitation, interdiction d'utilisation les jours de vent, etc.); et si, enfin, ces normes sont respectées; alors Paracelse nous assure que le pesticide peut être utilisé en toute sécurité pour la santé humaine. Cependant, même en supposant – ce qui est loin d'être toujours le cas, mais c'est une autre question – que toutes ces conditions sont réunies, Paracelse a-t-il raison?

### **Paracelse, première limitation: effet sans seuil**

Voici une première entorse à son bon sens: certains toxiques possèdent des effets sans seuil. Prenons par exemple l'alcool et le tabac, les poisons chroniques les plus célèbres: il n'existe pas de seuil au-dessous duquel ils sont inoffensifs<sup>5</sup>. Il en est de même pour certains cancérigènes. Cela ne signifie pas, bien sûr, que fumer trois cigarettes ait le même effet que d'en fumer 100.000. Cela signifie qu'une faible exposition peut conduire à un effet maximal (cancer par exemple), mais avec une probabilité faible. Autrement dit, si le *risque* reste faible avec une consommation faible, le *danger*, lui, est toujours grand.

On peut faire une analogie: fumer, c'est comme être face à un million de pilules, dont une seule donne à coup sûr une maladie mortelle et les autres restent sans danger<sup>6</sup>. Et chaque jour, le fumeur avale quelques-unes de ces pilules. Que se passe-t-il alors? Une consommation faible peut très bien entraîner des conséquences fatales, mais avec une probabilité faible. À mesure que la consommation augmente, cette probabilité augmente, et on s'achemine vers la quasi-certitude d'un décès prématuré. C'est ainsi, en gros, que fonctionne la consommation de tabac<sup>7</sup>, ainsi que l'exposition à certains cancérigènes.

En toute rigueur, avec ces molécules, il n'existe pas de seuil au-dessous duquel une population serait totalement en sécurité, même si on peut déterminer une dose au-dessous de laquelle le risque est jugé raisonnable, ou tolérable.

### **Paracelse, limite 2: les bizarres perturbateurs endocriniens**

Mais ce n'est pas tout. Il a été mesuré que pour certains produits de la famille des «perturbateurs endocriniens» (des produits qui interfèrent avec notre système hormonal, comme le célèbre bisphénol A), on obtient un lien dose-effet très étrange: d'une part les fortes doses ont plus d'effet que les

produits réputés dangereux deviennent inoffensifs à des doses suffisamment basses: un microgramme de cyanure, par exemple (quelques graines de lin), ne fera pas de mal à un être humain. Le même type de bon sens semble s'appliquer pour la toxicité chronique, suggérant donc, pour les pesticides auxquelles nous sommes exposés, un «effet de seuil», c'est-à-dire une quantité en dessous de laquelle aucun effet indésirable ne sera observé.

Actuellement, la protection de la santé humaine repose donc essentiellement sur cette idée de seuil. Sur le papier, tout est simple: si la ou les toxicités d'une molécule est/sont bien connue(s); si la dose seuil (au-dessous de laquelle aucun effet délétère n'est observé) est bien déterminée; si on peut fixer des normes d'utilisation permettant de respecter ce seuil (équipement de protection, quantité épandue par hectare,



lidomide, à l'origine du scandale des «bébés sans bras» des années 1950 et 1960. Si on voulait compléter Paracelse, on pourrait donc proposer: «En plus de la dose, c'est la période d'exposition qui fait le poison».

### Paracelse, limite 4 : l'effet cocktail

Imaginons une porte avec deux serrures différentes fermées: seule l'utilisation simultanée des deux clés ouvre (ou ferme) la porte. Transposé au niveau moléculaire, nous avons l'effet cocktail, c'est-à-dire le cas où deux molécules ensemble possèdent des effets qu'on n'observe pas lorsque les molécules agissent séparément. Le cas inverse existe également, lorsqu'une molécule annule

Il existe donc de nombreux obstacles à une utilisation sans risque des pesticides. Seule une recherche publique indépendante des industries permettra d'établir les conditions d'utilisation des pesticides, de proposer des alternatives le cas échéant et de guider la législation en la matière.

1. CARSON R. *Silent Spring*, H. Mifflin, Boston, 1962.
2. FOUCART S. *Et le monde devint silencieux*, Seuil, Paris, 2019.
3. [www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2018/les-agriculteurs-et-la-maladie-de-parkinson](http://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2018/les-agriculteurs-et-la-maladie-de-parkinson)
4. Notons que cette question se pose de la même façon pour de nombreuses autres substances qui ne sont pas des pesticides (mousses, peintures, colles, etc.).
5. [www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco](http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco)
6. Il s'agit d'une analogie réductrice, car le tabac présente d'autres inconvénients plus bénins que les cancers et les maladies cardiovasculaires, comme la diminution de l'odorat, du souffle, le jaunissement des dents, etc.
7. Chaque mort du tabac correspond en moyenne à la consommation d'un million de cigarettes: PROCTOR R. *Golden Holocaust*, University of California Press, Berkeley, 2012.
8. <https://theconversation.com/la-dose-ne-fait-pas-toujours-le-poison-certaines-substances-sont-plus-toxiques-a-faible-concentration-181925>
9. Même si, en pratique, l'effet cocktail n'est absolument pas systématique.

moyennes doses, ce qui est normal, mais d'autre part les petites doses ont plus d'effet que les moyennes doses<sup>8</sup>! Comme si fumer une cigarette par jour comportait plus de risque que d'en fumer dix! Les raisons de ce phénomène sont mal connues, toutefois il existe différentes hypothèses solides qui expliquent ce phénomène curieux.

Mais alors, avec un Paracelse à ce point mis à mal («La diminution de la dose fait le poison»!), comment déterminer une dose minimale pour un tel produit? Il s'agit là d'un véritable casse-tête pour le régulateur!

### Paracelse, limite 3 : la fenêtre d'exposition

Troisième élément à corriger chez Paracelse: il est maintenant bien connu que certains toxiques chroniques auront des effets nocifs en cas d'exposition à certains moments spéciaux de la vie: *in utero*, enfance, adolescence. L'alcool, par exemple, se révèle particulièrement nocif en exposition *in utero*. Il en est de même pour la tristement célèbre tha-

l'effet de l'autre ou le modère: on parle alors d'effet antagoniste. L'existence de l'effet cocktail est une très mauvaise nouvelle, car il augmente de façon gigantesque le nombre de cas à tester. Avec 10 molécules, on peut constituer 45 cocktails! Et à partir de 100 substances, 4950... On voit l'immense tâche qui attend les toxicologues, déjà face à des milliers de molécules aux effets inconnus<sup>9</sup>.

### Paracelse au XXI<sup>e</sup> siècle

Reprenons donc une version modernisée de Paracelse: «C'est souvent la dose qui fait le poison; mais dans certains cas, la dose fait la probabilité de poison; dans d'autres cas, la diminution de la dose fait le poison; dans d'autres cas, le mélange fait le poison; enfin, la fenêtre d'exposition fait également le poison». Ainsi, sans pour autant dire que Paracelse se trompe toujours, il ne suffit pas, malheureusement, de «simplement» déterminer une dose seuil en dessous de laquelle toute la population et la biodiversité seraient à l'abri.

# Pour nous contacter

## Secrétariat communautaire

Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02 / 511 25 87 ou 02 / 512 97 81  
Fax: 02 / 514 26 01  
N° de compte: BE19 0000 1276 64 12  
e-mail: [info@ligue-enseignement.be](mailto:info@ligue-enseignement.be)  
Site: [www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

Président Roland Perceval  
Trésorier général Renaud Loridan  
Directeur Patrick Hullebroeck  
Assistante  
Cécile Van Ouytsel  
Responsable du personnel  
Julie Legait  
Assistante  
Mariève Tétart

Comptable  
Jonathan Declercq

Permanent-es du secteur Communication - Internet  
Marie Versele  
Valérie Silberberg  
Marie-Françoise Holemans  
Timothé Fillon

Mise en page Éric Vandenheede

Permanent-es du secteur Formation  
Audrey Dion  
Éric Vandenheede  
Amina Rafia  
Adélaïde Dupuis  
Loïc Pannequin

Responsables du secteur Interculturel  
Julie Legait  
Sophie Fétu

Formateur-rices du secteur Interculturel  
Hanane Cherqaoui Fassi  
Véronique Léonard  
Françoise Santos  
Pauline Laurent  
Maïka Larrue  
Hossein Malekian

Projet européen  
Timothé Fillon

Responsable de la revue *Éduquer*  
Marie-Françoise Holemans

## Secrétariats des sections régionales

Régionale du Brabant wallon  
Présidente Yolande Mendes da Costa

LEEP du Brabant wallon  
Avenue Napoléon, 10  
1420 Braine-l'Alleud  
Tél.: 010 / 61 41 23

Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)  
Présidente Maggy Roels  
Rue de France, 31  
6000 Charleroi  
Tél.: 071 / 53 91 71

Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)  
Président Stéphane Huez  
Rue des Clairisses, 13  
7500 Tournai  
Tél.: 069 / 84 72 03

Régionale de Liège

Président Thomas Herremans  
Boulevard de la Sauvenière, 33-35  
4000 Liège  
Tél.: 04 / 223 20 20

Régionale du Luxembourg

Présidente Michelle Baudoux  
Rue de Sesselich, 123  
6700 Arlon  
Tél.: 063 / 21 80 81

Régionale Mons-Borinage-Centre

Président Guy Hattiez  
Rue de la Grande Triperie, 44  
7000 Mons  
Tél.: 065 / 31 90 14



# Éduquer

Vous êtes enseignant-e, directeur-trice  
d'école, parent ou tout simplement  
intéressé-e par les questions  
d'éducation et d'enseignement?  
Retrouvez, **chaque mois**, les  
informations sur l'actualité de  
l'enseignement sélectionnées pour  
vous par la Ligue et des analyses  
approfondies sur les questions  
éducatives!

**Abonnez-vous à notre revue**

Rendez-vous sur notre site:

**[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)**

## Cotisation et don 2024

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2024** merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2024** est de **25€** minimum.  
À verser sur le compte: **BE19 0000 1276 64 12** de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles. Communication: cotisation ou don 2024.  
Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter au **02/512.97.81** ou [info@ligue-enseignement.be](mailto:info@ligue-enseignement.be)

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



culture.be



# éduquer

## tribune laïque

périodique mensuel

**Numéro 185**  
**avril 2024**  
**2,5 €**

Éditeur responsable  
**Roland Perceval**  
Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles  
Tél: 02 / 511 25 87

### **Bureau de dépôt:** **Bruxelles X**

La Ligue de l'Enseignement et de  
l'Éducation permanente, asbl  
Siège social:  
Place Rouppe, 29 – 1000  
Bruxelles  
N° d'entreprise:  
BCE 0403519010 / RPM de  
Bruxelles  
BE19 0000 1276 64 12 / BIC:  
GEBABEBB  
Tél: +32 (0)2/ 512.97.81  
info@ligue-enseignement.be  
www.ligue-enseignement.be

**La Ligue**  
de l'Enseignement  
et de l'Éducation permanente asbl

Avec le soutien de la



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES



**culture.be**